

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1469

17 juillet 2007

SOMMAIRE

Actaris Metering Systems	70511	HPM Invest Sicav	70506
Alianza Iberian Investment Corporation S.A.	70485	Insigth	70474
Alius Nexus Fond S.A.	70501	Interlux S.à r.l.	70502
Amadeus Service S.A.	70480	Joly Caprichoso S.à.r.l.	70504
AO2 Producting S.A.	70502	KC Finance S.A.	70508
BL	70507	Language Enterprises s.à r.l.	70511
Brenntag FinanceCo I	70483	Le Bargy	70512
Capital Gestion	70511	Lime Refr In S.A.	70508
Coralis S.A.	70507	Lirin S.A.	70509
Crescent Heights Luxembourg Holdings 2 S.à r.l.	70506	Liseo S.A.	70510
DaimlerChrysler Re Insurance S.A. Lu- xembourg	70483	Lucrece S.à r.l.	70509
DBA Lux 1	70510	Marksman International Fund	70508
Desklux SA	70502	M.E.C. ImmoLux s.à.r.l.	70478
e-Capital Holding S.A.	70505	Misson Beach Holding S.A.	70480
European Cruise S.A.	70485	Palmeri Holding S.A.	70510
Harmony Finance Holding S.A.	70485	Provintex S.A.	70480
Hewlett-Packard Luxembourg Internatio- nal S.à r.l.	70504	P.S.I., S.à r.l.	70481
Hewlett-Packard Luxembourg Participa- tions S.à r.l.	70507	Randas Invest S.A.	70512
Hewlett-Packard PSF Luxembourg S.à r.l.	70505	Seramans S.A.	70505
Hottinger Asset Management Internatio- nal S.A.	70501	SULIVAN & Co Ltd (Luxembourg Branch)	70509
		United Fuel A.G.	70480
		Wichford Ludwigsburg Holding S.à r.l. ...	70470
		Wichford Ticino Holding S.à r.l.	70466
		Zenith Global Fund	70512

Wichford Ticino Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 128.300.

STATUTS

L' an deux mille sept, le vingt-trois mai.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société à responsabilité limitée WICHFORD VGB HOLDING S.à r.l., ayant son siège social à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach,

ici dûment représentée par Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée:

Titre I^{er} .- Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'acquisition par achat ou de toute autre manière, aussi bien que le transfert par vente, échange ou autrement de titres de toutes sortes, l'emprunt, l'avance de fonds sur prêts et la gestion et le développement de ses participations, ainsi que l'acquisition de biens immobiliers tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société pourra participer à la création et au développement de toute société ou entreprise et pourra leur accorder toute assistance.

D'une manière générale, elle pourra prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et exécuter toutes opérations qu'elle jugera utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société prend la dénomination de WICHFORD TICINO HOLDING S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

La société peut ouvrir des succursales dans d'autres pays.

Le siège pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Titre II.- Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euro (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euro (25,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III.- Administration et gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale.

Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

Tout gérant peut participer à la réunion du Conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

En cas de gérant unique, la Société peut être engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 16. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

Titre IV.- Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Titre V.- Dispositions générales

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2007.

Souscription et libération

Les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites par la société WICHFORD VGB HOLDING S.à r.l., prédésignée, et intégralement libérées par apport en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euro (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Evaluation - Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève à mille cinquante euro.

Décisions de l'associée unique

Immédiatement après la constitution de la société, l'associée unique a pris les résolutions suivantes:

1.- Sont nommés gérants de la société:

- Monsieur Christian Bühlmann, expert-comptable, né à Etterbeek (Belgique), le 1^{er} mai 1971, demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach;

- Monsieur Alexandre Taskiran, expert comptable, né à Karaman (Turquie), le 24 avril 1968, demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach;

- Monsieur Thierry Triboulot, employé privé, né à Villers-Semeuse (France), le 2 avril 1973, demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

2.- Le siège de la société est établi à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente qu'à la requête du comparant les présents statuts sont rédigés en français, suivis d'une version anglaise; à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Suit la version anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and seven, on the twenty-third of May.

Before us Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

The private limited company WICHFORD VGB HOLDING S.à r.l., having its registered office in L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach,

here duly represented by Mr Alain Thill, private employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy signed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary will remain annexed to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

This appearing party requested the undersigned notary to draw up the Constitutive Deed of a private limited company as follows:

Chapter I.- Purpose - Name - Duration

Art. 1. A corporation is established between the actual share owner and all those who may become owners in the future, in the form of a private limited company (société à responsabilité limitée), which will be ruled by the concerning laws and the present articles of incorporation.

Art. 2. The purposes for which the company is founded is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, the incorporation, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or otherwise, to grant loans to or to borrow loans from said companies and the conduct and management of said companies, as well as the purchase of real estate in Luxembourg and in foreign countries.

The company may participate in the development of any such enterprises and may render them every assistance.

In general, it may take any measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited duration.

Art. 4. The corporation shall take the name of WICHFORD TICINO HOLDING S.à r.l.

Art. 5. The registered office shall be at Luxembourg.

The corporation may open branches in other countries.

It may, by a simple decision of the associates, be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg.

Chapter II.- Corporate capital - Shares

Art. 6. The company's capital is set at twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) represented by five hundred (500) shares of a par value of twenty-five euro (25.- EUR) each, fully paid up.

Art. 7. The shares shall be freely transferable between associates. They can only be transferred inter vivos or upon death to non-associates with the unanimous approval of all the associates. In this case the remaining associates have a pre-emption right. They must use this pre-emption right within thirty days from the date of refusal to transfer the shares to a non-associate person. In case of use of this pre-emption right the value of the shares shall be determined pursuant to par. 6 and 7 of article 189 of the Company law.

Art. 8. Death, state of minority declared by the court, bankruptcy or insolvency of an associate do not affect the corporation.

Art. 9. Creditors, beneficiaries or heirs shall not be allowed for whatever reason to place the assets and documents of the corporation under seal, nor to interfere with its management; in order to exercise their rights they will refer to the values established by the last balance-sheet and inventory of the corporation.

Chapter III.- Management

Art. 10. The corporation shall be managed by one or several managers, who need not be shareholders, nominated and subject to removal at any moment by the general meeting.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear or speak to each other. Participation in a meeting by such means is deemed to constitute participation in person at such meeting.

Circular resolutions signed by all managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple counterparts of identical minutes and may be evidenced by letter or facsimile.

The Company shall be bound in any circumstances by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signatures of two managers.

Art. 11. Each associate, without consideration to the number of shares he holds, may participate to the collective decisions; each associate has as many votes as shares. Any associate may be represented at general meetings by a special proxy holder.

Art. 12. Collective resolutions shall be taken only if adopted by associates representing more than half of the corporate capital.

Collective resolutions amending the articles of incorporation must be approved by the votes representing three quarters (3/4) of the corporate capital.

Art. 13. In case that the corporation consists of only one share owner, the powers assigned to the general meeting are exercised by the sole shareholder.

Art. 14. The managers in said capacity do not engage their personal liability concerning by the obligation they take regularly in the name of the corporation; as pure proxies they are only liable for the execution of their mandate.

Art. 15. Part of the available profit may be assigned as a premium in favour of the managers by a decision of the share owners.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

Art. 16. The fiscal year shall begin on the 1st of January and terminate on the 31st of December.

Chapter IV.- Dissolution - Liquidation

Art. 17. In case of dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may not be shareholders and shall be nominated by the associates who shall determine their powers and compensations.

Chapter V.- General stipulations

Art. 18. All issues not referred to in these articles, shall be governed by the concerning legal regulations.

Special dispositions

The first fiscal year shall begin on the date of the incorporation and terminate on December 31,2007.

Subscription and payment

All the five hundred (500) shares have been subscribed by the company WICHFORD VGB HOLDING S:à r.l., pre-named, and fully paid-up by contribution in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Expenses

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at one thousand and fifty euro.

Decisions of the sole share owner

Immediately after the incorporation of the company, the above-named share owner took the following resolutions:

1.- Are appointed as managers of the company:

- Mr Christian Bühlmann, chartered accountant, born at Etterbeek (Belgium), on the 1st of May 1971, residing professionally at L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach;
- Mr Alexandre Taskiran, chartered accountant, born in Karaman (Turkey), on the 24 of April 1968, residing professionally in L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach;
- Mr Thierry Triboulot, private employee, born at Villers-Semeuse (France), on the 2nd of April 1973, residing professionally at L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

2.- The registered office is established at L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in French, followed by an English version; on request of the same person and in case of divergences between the French and the English text, the French version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary, have set our hand and seal at Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Signed: Thill, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 1^{er} juin 2007. Relation GRE/2007/2418. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 7 juin 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007067532/231/216.

(070071437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2007.

Wichford Ludwigsburg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 128.299.

STATUTS

L'an deux mille sept, le vingt-trois mai.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société à responsabilité limitée WICHFORD VGB HOLDING S.à r.l., ayant son siège social à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach,

ici dûment représentée par Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée:

Titre I^{er} . Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'acquisition par achat ou de toute autre manière, aussi bien que le transfert par vente, échange ou autrement de titres de toutes sortes, l'emprunt, l'avance de fonds sur prêts et la gestion et le développement de ses participations, ainsi que l'acquisition de biens immobiliers tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société pourra participer à la création et au développement de toute société ou entreprise et pourra leur accorder toute assistance.

D'une manière générale, elle pourra prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et exécuter toutes opérations qu'elle jugera utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société prend la dénomination de WICHFORD LUDWIGSBURG HOLDING S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

La société peut ouvrir des succursales dans d'autres pays.

Le siège pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Titre II. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euro (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euro (25,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur

de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III. Administration et Gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale.

Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

Tout gérant peut participer à la réunion du Conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

En cas de gérant unique, la Société peut être engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartient; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 16. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

Titre IV. Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Titre V. Dispositions générales

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2007.

Souscription et Libération

Les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites par la société WICHFORD VGB HOLDING S.à r.l., prédésignée, et intégralement libérées par apport en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euro (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Evaluation - Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève à mille cinquante euro.

Décisions de l'associée unique

Immédiatement après la constitution de la société, l'associée unique a pris les résolutions suivantes:

1.- Sont nommés gérants de la société:

- Monsieur Christian Bühlmann, expert-comptable, né à Etterbeek (Belgique), le 1^{er} mai 1971, demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach;
- Monsieur Alexandre Taskiran, expert comptable, né à Karaman (Turquie), le 24 avril 1968, demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach;
- Monsieur Thierry Triboulot, employé privé, né à Villers-Semeuse (France), le 2 avril 1973, demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

2.- Le siège de la société est établi à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente qu'à la requête du comparant les présents statuts sont rédigés en français, suivis d'une version anglaise; à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Suit la version anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and seven, on the twenty-third of May.

Before us Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

The private limited company WICHFORD VGB HOLDING S.à r.l., having its registered office in L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach,

here duly represented by Mr Alain Thill, private employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy signed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary will remain annexed to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

This appearing party requested the undersigned notary to draw up the Constitutive Deed of a private limited company as follows:

Chapter I. Purpose - Name - Duration

Art. 1. A corporation is established between the actual share owner and all those who may become owners in the future, in the form of a private limited company (société à responsabilité limitée), which will be ruled by the concerning laws and the present articles of incorporation.

Art. 2. The purposes for which the company is founded is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, the incorporation, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or otherwise, to grant loans to or to borrow loans from said companies and the conduct and management of said companies, as well as the purchase of real estate in Luxembourg and in foreign countries.

The company may participate in the development of any such enterprises and may render them every assistance.

In general, it may take any measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited duration.

Art. 4. The corporation shall take the name of WICHFORD LUDWIGSBURG HOLDING S.à r.l.

Art. 5. The registered office shall be at Luxembourg.

The corporation may open branches in other countries.

It may, by a simple decision of the associates, be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg.

Chapter II. Corporate capital - Shares

Art. 6. The company's capital is set at twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) represented by five hundred (500) shares of a par value of twenty-five euro (25.- EUR) each, fully paid up.

Art. 7. The shares shall be freely transferable between associates. They can only be transferred inter vivos or upon death to non-associates with the unanimous approval of all the associates. In this case the remaining associates have a pre-emption right. They must use this pre-emption right within thirty days from the date of refusal to transfer the shares to a non-associate person. In case of use of this pre-emption right the value of the shares shall be determined pursuant to par. 6 and 7 of article 189 of the Company law.

Art. 8. Death, state of minority declared by the court, bankruptcy or insolvency of an associate do not affect the corporation.

Art. 9. Creditors, beneficiaries or heirs shall not be allowed for whatever reason to place the assets and documents of the corporation under seal, nor to interfere with its management; in order to exercise their rights they will refer to the values established by the last balance-sheet and inventory of the corporation.

Chapter III. Management

Art. 10. The corporation shall be managed by one or several managers, who need not be shareholders, nominated and subject to removal at any moment by the general meeting.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear or speak to each other. Participation in a meeting by such means is deemed to constitute participation in person at such meeting.

Circular resolutions signed by all managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple counterparts of identical minutes and may be evidenced by letter or facsimile.

The Company shall be bound in any circumstances by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signatures of two managers.

Art. 11. Each associate, without consideration to the number of shares he holds, may participate to the collective decisions; each associate has as many votes as shares. Any associate may be represented at general meetings by a special proxy holder.

Art. 12. Collective resolutions shall be taken only if adopted by associates representing more than half of the corporate capital.

Collective resolutions amending the articles of incorporation must be approved by the votes representing three quarters (3/4) of the corporate capital.

Art. 13. In case that the corporation consists of only one share owner, the powers assigned to the general meeting are exercised by the sole shareholder.

Art. 14. The managers in said capacity do not engage their personal liability concerning by the obligation they take regularly in the name of the corporation; as pure proxies they are only liable for the execution of their mandate.

Art. 15. Part of the available profit may be assigned as a premium in favour of the managers by a decision of the share owners.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

Art. 16. The fiscal year shall begin on the 1st of January and terminate on the 31st of December.

Chapter IV. Dissolution - Liquidation

Art. 17. In case of dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may not be shareholders and shall be nominated by the associates who shall determine their powers and compensations.

Chapter V. General stipulations

Art. 18. All issues not referred to in these articles, shall be governed by the concerning legal regulations.

Special dispositions

The first fiscal year shall begin on the date of the incorporation and terminate on December 31, 2007.

Subscription and Payment

All the five hundred (500) shares have been subscribed by the company WICHFORD VGB HOLDING S:à r.l., pre-named, and fully paid-up by contribution in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Expenses

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at one thousand and fifty euro.

Decisions of the sole share owner

Immediately after the incorporation of the company, the above-named shareowner took the following resolutions:

1.- Are appointed as managers of the company:

- Mr Christian Bühlmann, chartered accountant, born at Etterbeek (Belgium), on the 1st of May 1971, residing professionally at L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach;
- Mr Alexandre Taskiran, chartered accountant, born in Karaman (Turkey), on the 24th of April 1968, residing professionally in L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach;
- Mr Thierry Triboulot, private employee, born at Villers-Semeuse (France), on the 2nd of April 1973, residing professionally at L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

2.- The registered office is established at L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in French, followed by an English version; on request of the same person and in case of divergences between the French and the English text, the French version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary, have set our hand and seal at Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Signé: Thill, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 1^{er} juin 2007, Relation GRE/2007/2419. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 7 juin 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007067533/231/216.

(070071436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2007.

Insigth, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 128.326.

— STATUTES

In the year two thousand seven, on the thirtieth of May,

Before us Maître Joseph Gloden notary residing in Grevenmacher (Luxembourg),

There appeared the following:

Mr Göran Helgason, Company Director, born in S-Hedvig, on the 4th of April 1956, residing in S-426 72 Västra Frölunda, Tigerstigen, 11,

duly represented by Mr Eric Leclerc, employé privé, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy delivered on May, 30th, 2007.

The above proxy, being signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, to be filed at the same time with the registration authority.

Such appearing party, acting in the hereabove stated capacity, requests the notary executing, to drawn up the following articles of a limited liability company (*société à responsabilité limitée*) which he intends to organize as sole associate or with any person who may become shareholder of the company in the future.

Art. 1. A limited liability company is hereby formed between the contracting parties that will be governed by these articles and by the relevant legislation.

Art. 2. The object of the company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies and all other forms of investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, as well as the management, control and development of such participations.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises in Luxembourg and abroad and may render them every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise.

The company may lend and borrow with or without interests and proceed to the issuance of bonds and debentures, without proceeding by public issues.

The company may carry out any other securities, financial, industrial or commercial activity, directly or indirectly connected with its objects and maintain a commercial establishment open to the public. Moreover, the company may pledge its assets for the benefit of its associates. It may also conduct all real estate transactions, such as buying, selling, renting, development and management of real estate.

The company may in general take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The name of the company is INSIGHTH, société à responsabilité limitée.

Art. 5. The registered office of the company is in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place within the Grand-Duchy of Luxembourg by collective decision of the associates.

Art. 6. The capital of the company is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into one hundred (100) shares with a par value of one hundred and twenty-five euro (EUR 125.-) per share.

The hundred (100) shares have been entirely subscribed by the sole associate, Mr Göran Helgason, Company Director, born in S-Hedvig, on the 4th of April 1956, residing in S-42672 Västra Frölunda, Tigerstigen, 11, fully paid in by the same associate and deposited to the credit of the company, as was certified to the notary executing this deed.

Art. 7. The capital may be increased or reduced at any time as laid down in article 199 of the law concerning commercial companies.

Art. 8. Each share entitles its owner to a proportional right in the company's assets and profits.

Art. 9. Shares are freely transferable among associates. The share transfer inter vivos to non associates is subject to the consent of members representing at least seventy five percent of the company's capital. In the case of the death of an associate, the share transfer to non-associates is subject to the consent of at least seventy five percent of the votes of the surviving associates. In any event the remaining associates have a preemption right which has to be exercised within thirty days from the refusal of transfer to a non-associate.

Art. 10. The company will not be dissolved by death, interdiction, bankruptcy or insolvency of one of the associates.

Art. 11. For no reason and in no case, the heirs, creditors or other rightful claimants of the associates are allowed to pursue the sealing of property or documents of the company.

Art. 12. The company will be managed by one or several managers who need not to be associates and who are appointed by the general meeting of associates.

Towards third parties, the company is in all circumstances committed by the joint signatures of one A and one B signatory manager.

Art. 13. In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible. As agents of the company, they are responsible for the correct performance of their duties.

Art. 14. Every associate may take part in the collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at the meeting through a special proxy.

Art. 15. Collective decisions are only valid if they are adopted by the votes representing more than half of the capital. However, decisions concerning the amendment of the articles of incorporation are taken by a majority of the associates representing at least three quarters of the capital.

Art. 16. The fiscal year begins on January 1st and ends on December 31st.

Art. 17. Every year on December 31st, the annual accounts are drawn up by the managers.

Art. 18. The financial statements are at the disposal of the associates at the registered offices of the company.

Art. 19. Out of the net profit five percent shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent of the capital of the company.

The balance is at the disposal of the associates.

Art. 20. In case the company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who need not to be associates and who are appointed by the associates who will specify their powers and remunerations.

Art. 21. If, and as long as one associate holds all the shares, the company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 22. For anything not dealt with in the present articles of incorporation, the associates refer to the relevant legislation.

Transitory disposition

The first business year begins today and ends on December 31st, 2007.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions fixed in art. 183 of the law on commercial companies of September 18, 1933 have been fulfilled.

Costs

The parties evaluate the cost of formation of this company at approximately one thousand six hundred euro (1,600.- €).

General Extraordinary Meeting

Immediately after the formation of the company, the parties, who represent the total capital, have met in a general meeting and have, by unanimous vote, passed the following resolutions:

I. Are elected as managers of the company for an unlimited duration, with the powers indicated in article 12 of the articles of incorporation:

A signatory manager:

Mr Göran Helgason, Company Director, born in S-Hedvig, on the 4th of April 1956, residing in S-426 72 Västra Frölunda, Tigerstigen, 11.

B signatory managers:

- Mr Eric Leclerc, employé privé, born in Luxembourg the 4 of April 1967, residing professionally in L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

- Mr Jos Hemmer, employé privé, born in Luxembourg the 15th of August 1952, residing professionally in L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

II. The company's address is fixed at L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

The undersigned Notary who knows and speaks English language, states herewith that, upon the request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon the request of the same appearing person, in case of divergences between the English and French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into the language of the person appearing, whom is known to the notary by his surnames, Christian names, civil status and residence, said person appearing signed together with us, Notary, the present original deed.

Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an deux mille sept, le trente mai,

Par-devant Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher (Luxembourg),

Ont comparu:

Monsieur Göran Helgason, directeur de société, né à S-Hedvig, le 4 avril 1956, demeurant à S-426 72 Västra Frölunda, Tigerstigen, 11,

dûment représenté par Monsieur Eric Leclerc, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée en date du 30 mai 2007.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-qualités, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il va constituer en tant qu'associé unique ou avec toute autre personne qui deviendrait associé de la société par la suite.

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre les comparants une société à responsabilité limitée qui sera régie par les présents statuts et les dispositions légales.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et de développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter ou emprunter, avec ou sans intérêts et procéder à l'émission d'obligations, sans procéder par des émissions publiques.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle peut également donner ses avoirs en gage, dans l'intérêt de ses associés. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, la location, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société prend la dénomination de INSIGTH, société à responsabilité limitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales avec une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) par part sociale.

Les cent (100) parts sociales ont été entièrement souscrites par l'associé unique, Monsieur Göran Helgason, directeur de société, né à S-Hedvig, le 4 avril 1956, demeurant à S-426 72 Västra Frölunda, Tigerstigen, 11, et libérées intégralement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- €) se trouve, dès à présent, dans les caisses de la société, ainsi qu'il a été justifié au notaire.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part donne droit à une fraction proportionnelle de l'actif social et des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 11. Les héritiers, créanciers ou autres ayants droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés.

Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux gérants, dont obligatoirement une signature de la catégorie A et une autre signature de la catégorie B.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre.

Art. 17. Chaque année, le trente-et-un décembre, la gérance établit les comptes annuels.

Art. 18. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels.

Art. 19. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition des associés.

Art. 20. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 21. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 22. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2007.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée telle que modifiée se trouvent remplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille six cents euros (1.600,- €).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, le comparant représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

I. Sont nommés gérants de la société pour une durée indéterminée, avec les pouvoirs définis à l'article 12 des statuts:

Gérant de signature catégorie A:

Monsieur Göran Helgason, directeur de société, né à S-Hedvig, le 4 avril 1956, demeurant à S-426 72 Västra Frölunda, Tigerstigen, 11.

Gérants de signature catégorie B:

- Monsieur Eric Leclerc, employé privé, né à Luxembourg le 4 avril 1967, demeurant professionnellement à L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale,

- Monsieur Jos Hemmer, employé privé, né à Luxembourg le 15 août 1952, demeurant professionnellement à L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

II. Le siège social de la société est fixé au L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Ville, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite à la personne comparante qui a requis le notaire de documenter le présent acte en langue anglaise, la personne comparante a signé le présent acte avec le notaire, qui déclare avoir connaissance personnelle de la langue anglaise.

Les présents statuts rédigés en langue anglaise sont suivis d'une traduction française. En cas de divergences entre le texte anglais et le texte français le texte anglais primera.

Signé: E. Leclerc, J. Gloden.

Enregistré à Grevenmacher, le 31 mai 2007, Relation: GRE/2007/2350. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 7 juin 2007.

J. Gloden.

Référence de publication: 2007067544/213/216.

(070071581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2007.

M.E.C. ImmoLux s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8378 Kleinbettingen, 1, rue du Chemin de Fer.

R.C.S. Luxembourg B 128.352.

— STATUTS

L'an deux mille sept, le vingt-deux mai.

Par-devant Maître Camille Mines, notaire de résidence à Capellen,

Ont comparu:

Monsieur Claude Stoquart, adjoint au directeur de productions, demeurant à B-6741 Etalle, 145, rue du Bru, et
Madame Elyanne Pirson, ouvrière, demeurant à B-6741 Etalle, 145, rue du Bru.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils constituent ensemble:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de M.E.C. ImmoLux s.à.r.l.

Art. 2. Le siège social est établi à Kleinbettingen.

Il pourra être transféré en tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg.

La durée de la société est illimitée.

Art. 3. La société a pour objet l'achat, la vente, la location d'immeubles, l'exploitation d'une agence immobilière au sens le plus large, comprenant notamment la promotion immobilière.

Elle pourra effectuer tous placements immobiliers ou mobiliers, contracter tous emprunts, avec ou sans affectation hypothécaire, tant pour son propre compte que pour le compte de tiers, se porter caution au garant pour le compte de tiers et, en général, faire tous actes, transactions ou opérations commerciales et financières, mobilières et immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

Art. 4. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq Euros (€ 125,-) chacune.

Ces parts ont été souscrites comme suit:

	Parts
- Monsieur Claude Stoquart:	24
- Madame Elyanne Pirson:	76
Total:	100

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces ainsi qu'il en a été démontré au notaire qui le constate expressément.

Chaque part donne droit à une part proportionnelle dans la distribution des bénéfices ainsi que dans le partage de l'actif net en cas de dissolution.

Art. 5. Les parts sont librement cessibles entre associés, mais elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social restant. Pour le surplus, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Lors d'une cession, la valeur des parts est déterminée d'un commun accord entre les parties.

Par ailleurs, les relations entre associés et/ou les relations entre les associés et des personnes physiques ou morales bien déterminées pourront faire l'objet d'un contrat d'association ou de partenariat sous seing privé.

Un tel contrat, par le seul fait de sa signature, aura inter partes la même valeur probante et contraignante que les présents statuts.

Un tel contrat sera opposable à la société après qu'il lui aura dûment été signifié, mais il ne saurait avoir d'effet vis-à-vis des tiers qu'après avoir été dûment publié.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la société.

Art. 7. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

Art. 8. La société sera gérée par un ou plusieurs gérants nommés et révocables par l'Assemblée générale.

Les gérants peuvent déléguer tout ou partie de leurs pouvoirs sous réserve de l'accord de l'Assemblée Générale.

Art. 9. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les 3/4 du capital social.

Art. 11. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. L'assemblée générale annuelle aura lieu le premier lundi du mois de mai de chaque exercice.

Si cette date est un jour férié légal, l'assemblée aura lieu le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 13. L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre. Le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre deux mille sept.

Chaque année le trente et un décembre les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse l'inventaire comprenant les pièces comptables exigées par la loi.

Art. 14. Sur le bénéfice net de la société, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légal jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

Art. 15. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants, sinon par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives, ou à défaut par ordonnance du Président du Tribunal de Commerce compétent statuant sur requête de tout intéressé.

Art. 16. Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions légales.

Frais

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à la somme d'environ mille cinq cents Euros (€ 1.500,-)

Le notaire instrumentant attire l'attention des comparants qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social.

Les comparants reconnaissent avoir reçu du notaire une note résumant les règles et conditions fondamentales relatives à l'octroi d'une autorisation d'établissement, note que le Ministère des Classes Moyennes a fait parvenir à la Chambre des Notaires en date du 16 mai 2001.

Loi anti-blanchiment

En application de la loi du 12 novembre 2004, les comparants déclarent être les bénéficiaires réels de cette opération et ils déclarent en plus que les fonds ne proviennent ni du trafic de stupéfiants ni d'une des infractions visées à l'article 506-1 du code pénal luxembourgeois.

Assemblée Générale

Les fondateurs prénommés, détenant l'intégralité des parts sociales, se sont constitués en Assemblée Générale et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1) Le siège social est fixé à L-8378 Kleinbettingen, 1, rue du Chemin de Fer.
- 2) La société sera gérée par un gérant unique: Monsieur Claude Stoquart, adjoint au directeur de productions, né à Montegnée (B) le 18 mars 1951, demeurant à B-6741 Etalle, 145, rue du Bru, qui pourra valablement engager la société sous sa seule signature en toute circonstance.

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte, après s'être identifiés au moyen de leur carte d'identité.

Signé: C. Stocquart, E. Pirson, C. Mines.

Enregistré à Capellen, le 22 mai 2007. Relation CAP/2007/1037. — Reçu 125 euros.

Le Receveur ff. (signé): M. Entringer.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 7 juin 2007.

C. Mines.

Référence de publication: 2007067920/225/108.

(070072050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2007.

Amadeus Service S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 92.099.

Misson Beach Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 76.771.

Provintex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 28.655.

United Fuel A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 7, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 60.113.

—
LIQUIDATIONS JUDICIAIRES

Par jugements rendus en date du 15 mars 2007, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation des sociétés suivantes:

- AMADEUS SERVICE S.A., avec siège social à L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri Schnadt, de fait inconnue à cette adresse

- MISSION BEACH HOLDING S.A., avec siège social à L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II, de fait inconnue à cette adresse

- PROVINTEX S.A., avec siège social à L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal, de fait inconnue à cette adresse

- UNITED FUEL A.G., avec siège social à L-1661 Luxembourg, 7, Grand-rue, de fait inconnue à cette adresse

Les mêmes jugements ont nommé juge-commissaire Madame Elisabeth Capesius, juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Max Braun, avocat, demeurant à Luxembourg.

Ils ordonnent aux créanciers de faire déclaration du montant de leurs créances avant le 2 avril 2007 au greffe de la sixième Chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme
Maître M. Braun
Le Liquidateur

Référence de publication: 2007061044/5861/44.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2007, réf. LSO-CE00834. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2007, réf. LSO-CE00837. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2007, réf. LSO-CE00838. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2007, réf. LSO-CE00843. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070058110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2007.

(070058112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2007.

(070058113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2007.

(070058115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2007.

P.S.I., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 128.221.

—
STATUTS

L'an deux mille sept, le vingt-deux mars.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich

Ont comparu:

1. Monsieur Jean-François Coutant, Electricien, né à Nevers (France), le 28 avril 1956, demeurant à L - 8295 Kehlen, 1, Quatre Vents, et
2. Monsieur Martial Lawson, Electricien, né à Vernon (France), le 6 juin 1968, demeurant à F - 67980 Hangenbieten, 16, rue des Saules.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet les prestations de services en électricité industrielle.

En outre, la société pourra exercer toute autre activité commerciale à moins que celle-ci ne soit pas spécialement réglementée.

D'une façon générale, elle pourra faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 3. La société à responsabilité limitée prend la dénomination de P.S.I., S.à r.l.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés. La société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du pays et à l'étranger.

Art. 5. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (125,- EUR) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle du nombre des parts existantes dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 9. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 10. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaires approuvés de la société.

Art. 11. La société est administrée et gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, salariés ou gratuits, nommés par l'assemblée des associés, qui fixe leurs pouvoirs. Ils peuvent à tout moment être révoqués par l'assemblée des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

En tant que simple(s) mandataire(s) de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts lui appartenant.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente; chaque associé peut se faire représenter valablement aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 13. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux présents statuts doivent être prises à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 15. Chaque année, à la clôture de l'exercice, les comptes de la société sont arrêtés et la gérance dresse les comptes sociaux, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Art. 16. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugées nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 18. En cas de dissolution de la société, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 19. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales en vigueur régissant les sociétés à responsabilité limitée.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre deux mille sept.

Libération des parts sociales

	Parts sociales
1) Mr Jean-François Coutant, préqualifié, cinquante	50
2) Mr Martial Lawson, préqualifié, cinquante	50
Total: cent	100

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille Euros (1.000,- EUR).

Décision de l'assemblée des associés

Ensuite, les associés, représentant la totalité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de gérant est fixé à un.
2. Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

- Monsieur Jean-François Coutant, prénommé.

La société est engagée, en toutes circonstances, par la signature individuelle du gérant.

3. Le siège social est établi à L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite, les comparants ont signé avec nous, Notaire le présent acte.

Signé: J.-F. Coutant, M. Lawson, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2007. LAC/2007/9036. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 1^{er} juin 2007.

P. Decker.

Référence de publication: 2007066089/206/98.

(070070400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2007.

DaimlerChrysler Re Insurance S.A. Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 48.654.

Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Gesellschafterversammlung vom Montag, 14. Mai 2007

«5. Die Versammlung erneuert das Mandat des unabhängigen Wirtschaftsprüfers der Gesellschaft und ernennt die Gesellschaft

KPMG AUDIT, 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg

erneut bis zur Abhaltung der ordentlichen Gesellschafterversammlung im Mai 2008.

7. Die Versammlung bestellt Herrn Silvester Poensgen, c/o AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A., 19, rue de Bitburg, L-1273 Luxembourg als neues zusätzliches Verwaltungsratsmitglied mit Wirkung ab dem 1. Mai 2007 bis zum Ende der ordentlichen Gesellschafterversammlung im Jahre 2011.»

Für die Gesellschaft

S. Poensgen

Geschäftsführer

Référence de publication: 2007067280/682/20.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2007, réf. LSO-CF00484. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070071558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2007.

Brenntag FinanceCo I, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 99.197.

In the year two thousand and seven, on the twenty-fifth day of April.

Before Maître Christine Doerner, notary, residing in Bettembourg.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of the société à responsabilité limitée BRENNTAG FinanceCo I S.à r.l. (the «Company») having its registered office in L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve, incorporated by deed of M^e Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 29th January 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 374 of 6th April, 2004.

The meeting was presided over by Mr Pierre Stemper, company director, professionally residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Mr Naïm Gjonaj, company director, professionally residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Christelle Rétif, company director, professionally residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholder represented and the number of shares held by it are shown on the attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary.

This list as well as the proxies signed ne varietur will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II. It appears from the attendance list that the entire corporate capital is represented at the present meeting and that the sole shareholder declares itself duly informed of the agenda so that the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the agenda set out below:

1. Amendment of article 12, paragraph 2, of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

«The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the joint signatures of two managers.»

After the foregoing has been approved the meeting unanimously took the following resolution:

Sole resolution

The meeting resolved to amend article 12, paragraph 2, of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

«The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the joint signatures of two managers.»

There being no further business on the agenda the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the parties hereto, this deed is drafted in English, followed by a German translation; at the request of the same parties, in case of divergences between the English and the German version, the English version shall prevail.

Es folgt die deutsche Übersetzung des maßgeblichen Textes:

Im Jahre zweitausendundsieben, am fünf und zwanzigsten Tag des Monats April.

Vor Maître Christine Doerner, Notar mit Amtssitz in Bettemburg.

Fand eine außerordentliche Gesellschafterversammlung der société à responsabilité limitée BRENNTAG FinanceCo I S.à r.l. (die «Gesellschaft») mit Gesellschaftssitz in L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve, gegründet durch Urkunde von M^e Joseph Elvinger, Notar mit Amtssitz in Luxemburg, vom 29. Januar 2004, veröffentlicht am 6. April 2004 im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 374, statt.

Die Gesellschafterversammlung fand unter dem Vorsitz von Herr Pierre Stemper, Gesellschaftsdirektor, professionell wohnhaft in Luxemburg, statt.

Der Vorsitzende ernannte Herr Naïm Gjonaj, Gesellschaftsdirektor, professionell wohnhaft in Luxemburg, zum Sekretär.

Die Versammlung wählte Frau Christelle Rétif, Gesellschaftsdirektorin, professionell wohnhaft in Luxemburg, zum Stimmenzähler.

Der Vorsitzende erklärte und ersuchte den Notar folgendes zu beurkunden:

I. Der vertretene Gesellschafter und die Anzahl der gehaltenen Gesellschaftsanteile sind auf der Anwesenheitsliste, die vom Vorsitzenden, vom Sekretär, vom Stimmenzähler und vom unterzeichnenden Notar gezeichnet ist, aufgeführt.

Diese Liste und die ne varietur gezeichneten Vollmachten werden gemeinsam mit diesem Dokument bei den Registerbehörden eingereicht werden.

II. Aus der Anwesenheitsliste ergibt sich, dass das gesamte eingetragene Gesellschaftskapital bei der vorliegenden Versammlung vertreten ist und der einzige Gesellschafter erklärt, ordnungsgemäß von der Tagesordnung in Kenntnis gesetzt worden zu sein, so dass die Gesellschafterversammlung ordnungsgemäß gehalten und rechtsgültig über alle Punkte der nachfolgenden Tagesordnung entschieden werden kann:

1. Änderung des Artikels 12 Paragraph 2 der Gründungssatzung der Gesellschaft wie folgt:

«Die Gesellschaft wird unter allen Umständen durch die Unterschrift des alleinigen Geschäftsführers oder, bei mehr als einem, durch die gemeinsame Unterschrift zweier Geschäftsführer verpflichtet.»

Nachdem dem Vorangehenden zugestimmt wurde, hat die Versammlung folgende Entscheidung getroffen:

Einzigter Beschluss

Die Versammlung hat beschlossen, Artikel 12 Paragraph 2 der Gründungssatzung der Gesellschaft wie folgt zu ändern:

«Die Gesellschaft wird unter allen Umständen durch die Unterschrift des alleinigen Geschäftsführers oder, bei mehr als einem, durch die gemeinsame Unterschrift zweier Geschäftsführer verpflichtet.»

Da keine weiteren Punkte auf der Tagesordnung standen, wurde die Versammlung beendet.

Der unterzeichnende Notar, der die englische Sprache spricht und versteht, erklärt hiermit, dass die vorliegende Urkunde in englischer Sprache ausgefertigt wird, gefolgt von einer deutschen Übersetzung; auf Antrag der erschienenen Personen soll im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und deutschen Text die englische Fassung maßgebend sein.

Gezeichnet: P. Stemper, N. Gjonaj, C. Rétif, C. Doerner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 15 mai 2007. Relations: EAC/2007/5027. — Reçu 25 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 24 mai 2007.

C. Doerner.

Référence de publication: 2007066487/209/79.

(070070589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2007.

Harmony Finance Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 98.372.

La société MADAS S.à r.l., société anonyme avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B-107.316, nommée administrateur en date du 2 octobre 2006, a désigné Monsieur Alain Renard, né le 18 juillet 1963 à Liège (Belgique), demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat soit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

La société FINDI S.à r.l., société anonyme avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B-107.315, nommée administrateur en date du 2 octobre 2006, a désigné Madame Corinne Bitterlich, née le 2 juillet 1969 à Quierschied (Allemagne), demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat soit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

La société EFFIGI S.à r.l., société anonyme avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B-107.313, nommée administrateur en date du 2 octobre 2006, a désigné Monsieur Jean-Robert Bartolini né le 10 novembre 1962 à Differdange, Luxembourg, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat soit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Luxembourg, le 29 décembre 2006.

Certifié sincère et conforme

HARMONY FINANCE HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007067271/795/29.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2007, réf. LSO-CE06942. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070071809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2007.

European Cruise S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 82.135.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2007.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007066576/320/14.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2007, réf. LSO-CF01516. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070071011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2007.

Alianza Iberian Investment Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 128.372.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twelfth of April

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mr Luc Sunnen, «réviseur d'entreprises», with professional address at 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg acting in the name and on behalf of

- 1) José Maria Castañé Ortega, resident at Pza. Marqués de Salamanca 9, 28006 Madrid, with Spanish Tax Identity Code number 37981845J, by virtue of proxy given under private seal in Madrid, on March 26, 2007;
- 2) Luis Llubia, resident at Avda. Supermaresme 72, 08394 San Vicenç de Montait, Barcelona, with Spanish Tax Identity Code number 37.225.019-W, by virtue of proxy given under private seal in San Vicenç de Montalt, on March 26, 2007;
- 3) Renaud Rivain, resident at Pza. Marqués de Salamanca 9, 28006 Madrid, with Spanish Tax Identity Code number X 2619870-D, by virtue of proxy given under private seal in Madrid, on March 26, 2007;
- 4) Eduardo Serra, resident at Calle del Corzo 12, 28223 Pozuelo de Alarcón, Madrid, with Spanish Tax Identity Code number 01.346.184-V, by virtue of proxy given under private seal in Madrid, on March 26, 2007;
- 5) ALINA CORPORATE S.L., a company existing under the laws of Spain, with registered office at Avda. Europa 24, Edificio Torona, Edif. B 1^a planta, 28108 Alcobendas, Madrid, by virtue of a proxy given under private seal in Madrid, on March 26, 2007;
- 6) Fernando Garrigues, resident at José Rodríguez Pinilla, 13-4^o izda., 28016 Madrid, with Spanish Tax Identity Code number 346.521-A, by virtue of proxy given under private seal in Madrid, on March 26, 2007;
- 7) Alicia Garrigues, resident at c/ Cabeza de Hierro 3, 28035 Madrid, with Spanish Tax Identity Code number 248.528-J, by virtue of proxy given under private seal in Madrid, on March 26, 2007;
- 8) Agustín Pérez Crespo, resident at c/ Panamá 13, 28220 Majadahonda (Madrid), with Spanish Tax Identity Code number 6.482.373-F, by virtue of proxy given under private seal in Madrid, on March 26, 2007;
- 9) HI PARTNERS S.L., a company existing under the laws of Spain, with registered office at Aiboa 20, 48992 Getxo, Vizcaya, by virtue of a proxy given under private seal in Getxo, on March 26, 2007;
- 10) Manuel López-Donaire, resident at Nuria 9, 28034 Madrid, with Spanish Tax Identity Code number 3.821.591-A, by virtue of proxy given under private seal in Madrid, on March 26, 2007;
- 11) María Belén López Donaire, resident at Ebro 8, 28002 Madrid, with Spanish Tax Identity Code number 3.878.872-Z, by virtue of proxy given under private seal in Madrid, on March 26, 2007;
- 12) Alfredo López Rojas, resident at Ebro 8, 28002 Madrid, with Spanish Tax Identity Code number 3.567.993-A, by virtue of proxy given under private seal in Madrid, on March 26, 2007;
- 13) José Antonio Larraz, resident at Pza. Marqués de Salamanca 9, 28006 Madrid, with Spanish Tax Identity Code number 17.739.606-M, by virtue of proxy given under private seal in Madrid, on March 26, 2007;
- 14) Eduardo Fernández-Combarro, resident at Pza. Marqués de Salamanca 9, 28006 Madrid, with Spanish Tax Identity Code number 33.853.757-B, by virtue of proxy given under private seal in Madrid, on March 26, 2007;
- 15) Fernando Olaso, resident at Pza. Marqués de Salamanca 9, 28006 Madrid, with Spanish Tax Identity Code number 7.489.543-F, by virtue of proxy given under private seal in Madrid, on March 26, 2007;
- 16) José Luis Diez, resident at Castillo de Malpica 65, 28692 Villafranca del Castillo, Madrid, with Spanish Tax Identity Code number 9.641.092-K, by virtue of proxy given under private seal in Madrid, on March 26, 2007;
- 17) INVERSIONES HINCAPIE S.L., a company existing under the laws of Spain, with registered office at Menéndez Pidal 20, 1^o A, 28036 Madrid, by virtue of proxy given under private seal in Madrid, on March 26, 2007.

Said proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the above mentioned parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such proxyholder, acting in the above mentioned capacity, required the notary to state that his principals have decided to form amongst themselves a joint stock company (Société Anonyme) in accordance with the following Articles of Incorporation.

Chapter I. Status and Name, Registered Office, Object, Duration, Capital, Shares, Investments, Change in Capital

Art. 1. Status and Name. There is hereby formed a joint stock company (société anonyme) called ALIANZA IBERIAN INVESTMENT CORPORATION S.A. («the Company»).

Art. 2. Registered Office.

2.1. The registered office is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders in General Meeting deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.2. The Board of Directors of the Company («the Board») may resolve that the Company establish branches or other offices within the Grand Duchy of Luxembourg or in any other country.

2.3. Should extraordinary events of a political, economic or social nature, which might impair the normal activities of the registered office or communication between that office and foreign countries, take place or be imminent, the registered office may be transferred temporarily abroad by resolution of the Board or by declaration of a person duly

authorized by the Board for such purpose. Such temporary measures shall, however, have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer of the registered office, shall remain of Luxembourg nationality.

Art. 3. Object.

3.1. The object of the Company is to invest in and, as the case may be, provide financing to other Luxembourg companies which are advised by CAPITAL ALIANZA PRIVATE EQUITY INVESTMENT S.A., a Spanish company having its registered office at Plaza Marqués de Salamanca 9, 28006 Madrid, and which are established for the purpose of acquiring, managing and selling minority or majority equity interests in specific non-quoted Spanish, Portuguese or French companies.

3.2. The Company shall be considered as a «Société de Participations Financières (SOPARFI)» according to the applicable provisions.

3.3. Any activity carried out by the Company may be carried out directly or indirectly in Luxembourg or elsewhere from its head office or branches in Luxembourg or elsewhere.

Art. 4. Duration. The Company is established for an unlimited period of time.

Art. 5. Capital. The Company has an issued capital of forty thousand euro (EUR 40,000.-), represented by thirty-two thousand (32,000) shares of stock having a par value of one euro twenty-five cent (EUR 1.25) each, divided into seventeen thousand nine hundred and ninety (17,990) Class A common shares, seven thousand eight hundred and thirty-four (7,834) Class B common shares, and six thousand one hundred and seventy-six (6,176) Class C common shares.

Art. 6. Shares.

6.1. Shares in the Company shall be in registered form.

6.2. Shares may be issued, at the option of the Board, in certificates representing single shares or two or more shares.

6.3. If a share certificate is destroyed, damaged, or defaced or alleged to have been lost or stolen, subject to the applicable law, a new certificate representing the same shares may be issued to the holder upon request, subject to delivery of the old certificate or (if alleged to have been lost, stolen or destroyed) in compliance with such conditions as to evidence and indemnity and the payment of out-of-pocket expenses incurred by the Company in connection with such request, as the Board may think fit.

Art. 7. Transfer.

7.1. Share transfers will be permitted at any time between existing shareholders of the same Class of shares in order to implement the restructuring of a shareholder by a transfer to a company which controls and will continue to control such shareholder or which is and will remain controlled by or is and will remain under common control with such shareholder, subject to prior written notification of such transfer to the Board.

7.2. Save as provided above, during five years from the date of issuance of a Class of shares, no transfer of shares of such Class shall be permitted, except with the prior, formal and discretionary approval of the Board.

7.3. After such period of five years, shares of the Company will be freely transferable among existing shareholders holding the same Class of shares, subject however to the provisions set forth in section 7.4 hereafter.

7.4. Should the aggregate voting rights controlled by the shareholder whose shares are to be transferred exceed the limit of five percent (5%) of the voting rights in the Class to which said shares belong, the shareholder («the Transferor») who wishes to transfer such shares has to inform the Board of the identity of the proposed transferee and the terms on which such transfer is to be effected. It shall be a condition of any such transfer that:

- a) all shares of the Transferor and of any person who controls, is controlled by, or is under common control with the Transferor, are transferred in the same transaction and to the same transferee; and
- b) the Transferor makes available to all the remaining shareholders holding shares of the same Class the opportunity to sell their shares of the Company to the transferee on the same terms.

7.5. For purposes of this Article 7, «control» in relation to a company means the ownership of more than eighty percent (80%) of the voting power of such company and a shareholder shall be considered to hold the voting rights represented by its own shares and by the shares of any person who controls, is controlled by, or is under common control with such shareholder.

Art. 8. Repurchase of Shares. The Company may repurchase its own shares with its free reserves under the provisions set forth in Article 49-2 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

Art. 9. Investments. Funds contributed by the holders of any given Class of shares shall be used exclusively to:

- pay incorporation, maintenance and liquidation expenses of the Company in accordance with the provisions of Article 28 hereafter; and

- invest, in accordance with Article 3 hereinabove, in the capital of and, as the case may be, provide financing to such companies as specified in the decision of the Company's shareholders approving the issuance of and subscription to such Class of shares, with such effect that to each Class of shares shall correspond a category of investments which the Company shall at all times keep clearly identified in its books of account.

Art. 10. Capital Increases.

10.1. The issuance of new Classes of shares whose rights are similar to that of the existing shares (and, therefore, only entitled to profits resulting from the investments acquired with the funds contributed as specified in Article 28.3 hereafter) has to be approved with a majority vote of two thirds (2/3) of the shareholders present or represented at the general meeting, irrespectively of the Class of shares they represent.

10.2. Any increase of capital or amendment of the Articles which modify the economic rights of a Class of shares has to be approved by a majority vote of two thirds (2/3) of both the shares present or represented at the shareholders' meeting and the shares of said Class of shares present or represented at the same shareholders' meeting.

10.3. The holders of a given Class of shares will have a preferential right to subscribe to any increase of capital of said Class of shares in proportion of the number of shares held by them and the total number of shares constituting that Class of shares. No holder of a given Class of shares will have any preferential subscription right with respect to the shares of any other Class either pre-existing or newly issued.

Art. 11. Reduction of Capital and Amortization of a Class of Shares.

11.1 Any decision to reduce the capital of a specific Class of shares or to amortize said Class of shares has to be adopted with a majority vote of two thirds (2/3) of both the shares present or represented at the shareholder's meeting and the shares of that specific Class present or represented at the same shareholders' meeting.

11.2. On the other hand, the Board shall be obliged to repay the share premium corresponding to a specific Class of shares as and when income generated by the corresponding category of investments become available.

Chapter II. Administration and Supervision

Art. 12. General Meetings of Shareholders.

12.1. The annual General Meeting shall be held, within the municipality of the registered office of the Company on the 12th day of May at ten a.m. in each year. If this day is not a business day, the meeting shall be held on the next business day at the same time. For the purpose of these Articles, «business day» means a day on which banks in Luxembourg are open for business.

12.2. All General Meetings shall be held either at the registered office of the Company or at any other place in Luxembourg indicated in the convening notice issued by the Board or the Commissaire. Meetings may be convened in the manner provided for in Luxembourg law and, in addition, meetings may be convened at the discretion of the Chairman or any two Directors. Convening notices of all General Meetings shall fulfil all the requirements imposed by law with regard to content and publication. Where all the shareholders are present or represented and acknowledge in writing having had prior notice of the agenda submitted for their consideration, the General Meeting may take place without convening notices.

12.3. General Meetings shall be presided over by the Chairman of the Board («the Chairman»), or the Managing Director, if any, or, in their absence a Director appointed by the Board. The agenda for General Meetings shall be set forth in the convening notice.

12.4. Every shareholder may vote in person or be represented by a proxy, who need not be a shareholder.

12.5. Every shareholder shall have the right to one vote for every share held in the Company. Resolutions of General Meetings shall, except where otherwise provided by law or in these Articles, be passed by a majority vote of two thirds (2/3) of the shares present or represented at the meeting.

12.6. Without prejudice to the provisions of Articles 10 and 11 hereinabove, any decision affecting the specific rights of a given Class of shares (for instance, dividend distributions, amendments to the rights of that Class of shares) should be passed with a two thirds (2/3) majority vote of the holders of the shares of said Class present or represented at the shareholders meeting without requiring the approval of the remaining shareholders.

Art. 13. Powers of General Meetings. The General Meeting shall have the widest powers to take or ratify any measures relating to the Company. It shall also determine the appropriation and distribution of the net profits of the Company.

Art. 14. Amendments to Articles of Incorporation.

14.1. Without prejudice to the provisions of Article 10 and 11 hereinabove as well as of Article 67.1 of the company law, all or any of the provisions of these Articles may be amended by a General Meeting by resolutions passed with a two thirds (2/3) majority vote of the shares present or represented at the meeting, provided that all general legal conditions are satisfied and in particular that:

- the agenda of such meeting contains the full text of the proposed amendments; and
- such General Meeting meets the requirements as to quorum, and notice laid down by the law for the amendment of the Articles.

14.2. Notwithstanding the foregoing an unanimous decision of the shareholders is required for:

- any transfer of the Company's head office outside the Grand Duchy of Luxembourg with change of its nationality; and
- any amendment to the object of the Company.

Chapter III. Board of Directors and Commissaire

Art. 15. Directors.

15.1. The responsibility for the management of the Company shall vest in a Board of Directors consisting of at least three (3) members, who need not be shareholders of the Company and in the absence of specific delegation pursuant to Article 22, the Company shall be managed by such Board.

15.2. Directors shall be elected by the shareholders at their annual General Meeting for a period not exceeding six (6) years and shall hold office until their successors are elected.

15.3. In the event of a vacancy on the Board arising otherwise than on the occasion of a General Meeting, the remaining Directors may appoint provisionally a replacement whose term of office shall expire at the next General Meeting.

Art. 16. Board Chairman and other Officers.

16.1. The Board will elect from among its members a Chairman. In the absence of the Chairman, the Board will be chaired by the Managing Director, if any, or by a Director elected by the Directors present at the meeting.

16.2. All meetings of the Board shall be conducted in accordance with such regulations as shall be established by the Board in its sole discretion.

Art. 17. Board Meetings.

17.1. The Board shall meet when called to do so by the Chairman or by a majority of members of the Board by notice of not less than five (5) working days, given in writing or by telex, telegram or facsimile message to the Directors at their addresses currently on record with the Company and shall in any event meet at least once a year.

17.2. A Director may attend a meeting of the Board physically or by conference telephone or may be represented by another Director to whom a proxy has been given. The Board may validly deliberate on the matters brought before it and take decisions only if at least half of its members are present or represented. All meetings shall be deemed to be held at the place where the largest number of the members of the Board shall be present in person, whether or not any member of the Board participates in the meeting by conference telephone. The minutes of all meetings of the Board shall be signed by the Chairman or, in his absence by the Chairman pro tempore who presided at such meeting.

17.3. In the event that there is no quorum for a meeting of the Board duly convened, the conveners shall convene a new meeting in the manner prescribed in Articles 17.1 and 17.2. upon clear notice of not less than forty-eight (48) hours. At such reconvened meeting, no quorum requirement shall exist.

17.4. A proxy may be given in writing, including telegram, telecopied message, e-mail or any other means of communication generally accepted for business purposes.

17.5. Directors may record their vote by letter, telegram, telecopied message or e-mail.

Art. 18. Powers of the Board.

18.1. The Board shall have full power to perform all such acts as are necessary or useful to further the objects of the Company.

18.2. The Board has the widest powers to act in the interest of the Company including all acts of management or of disposition on behalf of the Company. All matters which are not expressly reserved for the General Meeting by law or by these Articles fall within the scope of the Board's authority and power.

Art. 19. Resolutions of the Board.

19.1. Resolutions of the Board shall only be adopted by a majority of the votes. In the event of a tie of the vote on any resolution, the Chairman or, in his absence, the Chairman pro tempore of the meeting, shall have the casting vote.

19.2. Resolutions of the Board shall be recorded in minutes signed by the Chairman of the meeting.

19.3. Copies or extracts of the minutes shall be signed by the Chairman or two Directors or any other officer designated for such purpose either by the Board or by the General Meeting.

19.4. For the purpose of the foregoing, any person who participates in any meeting of the Board, by means of conference telephone or similar communications equipment by means of which all persons participating in the meeting can hear each other, shall be deemed to be present in person at such meeting.

Art. 20. Decisions without a Meeting. Any action required or permitted to be taken at any meeting of the Board may be taken without a meeting, and without prior notice, if a written consent to such action or counterpart thereof is signed by all members of the Board and such written consent or counterpart thereof is filed with the minutes of the proceedings of such meeting of the Board. Such written consent or consents shall have the same effect for all purposes as if such action had been taken at a meeting of the Board.

Art. 21. Indemnity of Directors and Officers. The Company shall indemnify any Director or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a Director or officer of the Company or, at its request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall finally be adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided

only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 22. Signatories. The Company will be bound, in all circumstances either by the joint signatures of any two Directors, or by the single signature of the Chairman, or of any person to whom such signatory power shall be specifically delegated by the Board by special power of attorney.

Art. 23. Commissaire.

23.1. The financial situation of the Company shall be monitored and its books of account verified by a Commissaire who may be the auditor of the Company but who shall not otherwise be associated with the Company.

23.2. The Commissaire shall be appointed by the General Meeting for a maximum period of six (6) years and shall remain in office until reelected or until his successor is elected.

23.3. The Commissaire in office may be removed from office at any time by the General Meeting with or without cause.

Art. 24. Remuneration of Directors and Commissaire. The General Meeting may allocate to the Directors and the Commissaire fixed or proportional emoluments and attendance fees, to be charged to general expenses.

Chapter IV. Financial Year, Financial Statements, Appropriation of Profits

Art. 25. Financial Year. The financial year of the Company shall commence on the first day of January and end on the last day of December in the calendar year.

Art. 26. Financial Statements.

26.1. The Board shall prepare a balance sheet and a profit and loss account of the Company («the Accounts») in respect of each financial year.

26.2. Every part of the Accounts shall be drawn up in accordance with Luxembourg law and accepted accounting principles and practices.

26.3. The investments made with the assets or funds contributed by the subscribers to any given Class of shares will be separately identified in the Company's Accounts as category A, B, C, etc. investments.

Art. 27. Adoption of Accounts.

27.1. The annual General Meeting shall be presented with reports by the Board and Commissaire and shall consider and, if it thinks fit, adopt the Accounts.

27.2. After adoption of the Accounts, the annual General Meeting may by separate vote discharge the Directors and Commissaire from any and all liability to the Company in respect of any losses or damages arising out of or in connection with any acts or omissions by or on the part of the Directors and Commissaire made or done in good faith and without gross negligence.

Art. 28. Appropriation of Profits.

28.1. The surpluses, as shown in the Accounts, after deduction of general and operating expenses, charges and depreciation, shall constitute the net profit of the Company.

28.2. From the net profit thus determined there shall be deducted an amount of five per cent, to be appropriated to the legal reserve. This deduction shall cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund shall have reached one tenth of the subscribed share capital. The appropriation of the balance of the profit shall be determined by the annual General Meeting upon proposal by the Board.

28.3. In all circumstances, the holders of each Class of shares will be entitled to receive all net profits resulting from the investments made with their respective capital contribution. For this purpose, the net profits attributable to a given Class of shares will be equal to the difference between any income or gain derived from the corresponding category of investment minus the pro-rata share of all incorporation, maintenance or liquidation expenses incurred by the Company and attributable to that Class of shares. The expenses attributable to each Class of shares will be determined in the proportion of the number of shares constituting that specific Class and the total number of shares of the Company then issued and outstanding.

28.4. Any dividends distributed shall be paid at the places and at the time fixed by the Board.

28.5. A dividend may be declared by the General Meeting only in respect of such amounts as are available for distribution pursuant to the provisions of Article 72-1. (3) of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Art. 29. Interim Dividends. Payment on account of dividends may be made in accordance with the provisions of the Law as it may apply at the time such payment is made.

Chapter V. Dissolution and Liquidation

Art. 30. Dissolution. The General Meeting may at any time decide to dissolve the Company upon proposal by the Board, proceeding in accordance with the provisions of the Law and of the present Articles.

Art. 31. Liquidation.

31.1. In case of liquidation, distribution of share premium or capital reduction, the holders of a given Class of shares will be entitled to receive any net proceeds resulting from the divestment of the corresponding category of investments. If the amount to be distributed is lower than their equity contribution or if the corresponding category of investments has not been fully realized, these shareholders will be exclusively entitled to receive the funds resulting from the realization of the category of investments corresponding to their Class of shares or the remaining unrealized investments held by the Company and corresponding to their Class of shares. All distributions to a specific Class of shares will be made pro-rata to the number of shares in that Class.

31.2. In order to determine the net value of assets to be distributed to any Class of shares, any existing debt will be allocated to the different categories of investments in accordance with their origin (i.e., if the debt was incurred to invest in a given category of assets, the debt will be allocated to the Class of shares to which such category of assets is attributable; if the debt results from general obligations of the Company, it will be allocated to all shareholders pro-rata to the number of shares held by each of them in the Company).

Chapter VI. General

Art. 32. Applicable Law. Save as otherwise stated in these Articles, the Law of 10th August 1915 on commercial companies as amended, shall apply.

Transitory provisions

1. The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on 31st December 2007.

2. The first annual General Meeting shall be held in 2008 in accordance with the provisions of Article 12.

Subscription - Payment - Use of funds

1. Class A Common Shares

The 17,990 Class A common shares have been subscribed to as follows:

	Shares
1. Renaud Rivain, prenamed,	908
2. Luis Llubia, prenamed,	908
3. Eduardo Serra, prenamed,	4,541
4. Fernando Garrigues, prenamed,	4,132
5. Alicia Garrigues, prenamed,	409
6. Agustín Pérez Crespo, prenamed,	545
7. H.I. PARTNERS S.L., prenamed,	4,277
8. INVERSIONES HINCAPIE, prenamed,	2,270
Total Class A common shares:	17,990

These shares have all been fully subscribed to and paid-up partly in cash for a total amount of seventy thousand one hundred and sixty-three euro and ninety-eight cent (EUR 70,163.98) and partly by way of a contribution in kind of certain promissory notes issued by ALIANZA IBERIAN PRIVATE EQUITY (LUXEMBOURG-ONE) S.A., a Luxembourg company having its registered office at 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, in favor of the above mentioned subscribers for a total amount of four million three hundred and ninety-five thousand one hundred and thirty-three euro and ninety-two cent (EUR 4,395,133.92).

Of these total payments, an amount of twenty-two thousand four hundred and eighty-seven euro and fifty cent (EUR 22,487.50) is allocated to the capital of the Company and an amount of four million four hundred and forty-two thousand eight hundred and ten euro and forty cent (EUR 4,442,810.40) is allocated to the Company's share premium account.

Funds contributed by the subscribers to these Class A common shares shall be used by the Company in accordance with Article 9 of its Articles of Incorporation, that is to pay incorporation, maintenance and liquidation expenses of the Company and to invest exclusively in and make financing available to ALIANZA IBERIAN PRIVATE EQUITY (LUXEMBOURG-ONE) S.A..

2. Class B Common Shares

The 7,834 Class B common shares have been subscribed to as follows:

	Shares
1. José María Castañé Ortega, prenamed,	1,091
2. Renaud Rivain, prenamed,	437
3. ALINA CORPORATE, prenamed,	1,177
4. HI PARTNERS S.L., prenamed,	2,113
5. Manuel López Donaire, prenamed,	437
6. Maria Belén López Donaire, prenamed,	437

7. Alfredo López Rojas, prenamed,	437
8. José Luis Diez, prenamed,	437
9. INVERSIONES HINCAPIE, prenamed,	1,268
Total Class B common shares:	<u>7,834</u>

These shares have all been fully subscribed to and paid-up partly in cash for a total amount of thirty thousand seven hundred and sixteen euro and nineteen cent (EUR 30,716.19) and partly by way of a contribution in kind of certain promissory notes issued by ALIANZA IBERIAN PRIVATE EQUITY (LUXEMBOURG-TWO) S.A., a Luxembourg company having its registered office at 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, in favor of the above mentioned subscribers for a total amount of one million nine hundred and thirteen thousand seven hundred and sixty euro and ninety-five cent (EUR 1,913,760.95). Of these total payments, an amount of nine thousand seven hundred and ninety-two euro and fifty cent (EUR 9,792.50) is allocated to the capital of the Company and an amount of one million nine hundred and thirty-four thousand six hundred and eighty-four euro and sixty-four cent (EUR 1,934,684.64) is allocated to the Company's share premium account.

Funds contributed by the subscribers to these Class B common shares shall be used by the Company in accordance with Article 9 of its Articles of Incorporation, that is to pay incorporation, maintenance and liquidation expenses of the Company and to invest exclusively in and make financing available to ALIANZA IBERIAN PRIVATE EQUITY (LUXEMBOURG-TWO) S.A.

3. Class C Common Shares

The 6,176 Class C common shares have been subscribed to as follows:

	Shares
1. José Maria Castañé, prenamed,	3,394
2. Renaud Rivain, prenamed,	444
3. Luis Llubia, prenamed,	177
4. HI PARTNERS S.L., prenamed,	1,265
5. José Antonio Larraz, prenamed,	98
6. Eduardo Fernández-Combarro, prenamed,	88
7. Fernando Olaso, prenamed,	111
8. INVERSIONES HINCAPIE, prenamed,	<u>599</u>
Total Class C common shares:	6,176

These shares have all been fully subscribed to and paid-up partly in cash for a total amount of twenty-four thousand sixty-seven euro and seventy-seven cent (EUR 24,067.77) and partly by way of a contribution in kind of certain promissory notes issued by ALIANZA IBERIAN PRIVATE EQUITY (LUXEMBOURG-FOUR) S.A., a Luxembourg company having its registered office at 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, in favor of the above mentioned subscribers for a total amount of one million five hundred and eight thousand eight hundred and seventy-seven euro and nineteen cent (EUR 1,508,877.19). Of these total payments, an amount of seven thousand seven hundred and twenty euro (EUR 7,720.-) is allocated to the capital of the Company and an amount of one million five hundred and twenty-five thousand two hundred and twenty-four euro and ninety-six cent (EUR 1,525,224.96) is allocated to the Company's share premium account.

Funds contributed by the subscribers to these Class C common shares shall be used by the Company in accordance with Article 9 of its Articles of Incorporation, that is to pay incorporation, maintenance and liquidation expenses of the Company and to invest exclusively in and make financing available to ALIANZA IBERIAN PRIVATE EQUITY (LUXEMBOURG-FOUR) S.A.

As has been proved to the Notary, the sum of one hundred twenty-four thousand nine hundred forty-seven euro and ninety-four cent (EUR 124,947.94) corresponding to the total cash contribution of the above named subscribers is forthwith at the free disposal of the Company.

The contributions in kind amounting in total to seven million eight hundred and seventeen thousand seven hundred and seventy-two euro and six cent (EUR 7,817,722.06) have been examined by Mr Marco Ries, Réviseur d'Entreprises, with professional address at 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, pursuant to a report dated April 11, 2007, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration, the conclusion of which reads as follows:

«Conclusion

Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie, augmenté de la prime d'émission.»

Proof of the contributions in kind's existence and evidence of their transfer to the Company have been provided to the undersigned notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about eighty-seven thousand euro (EUR 87,000.-).

Constitutive meeting

Here and now, the above-named parties, representing the entire subscribed share-capital and considering themselves as duly convened, have proceeded to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1) The number of Directors is set at three and that of the Auditors at one.
- 2) The following have been appointed Directors:
 - a) Mr Renaud Rivain, company director, born on March 5, 1947 in Beyrouth, Lebanon, with professional address at 9, Plaza Marqués de Salamanca, E-28006 Madrid, Spain;
 - b) Mr Christophe Fender, chartered accountant, born on July 10, 1965 in Strasbourg, France, with professional address at 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg; and
 - c) Mr Luc Sunnen, «réviseur d'entreprises», born on December 22, 1961 in Luxembourg, with professional address at 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.
- 3) Mr Luc Sunnen, above-mentioned, is appointed first Chairman of the Company's Board.
- 4) The following is appointed Auditor:
ABACAB S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 50.797, a company with registered office at 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg.
- 5) The mandates of the Directors and the Auditor shall expire immediately after the annual general meeting of the year 2012.
- 6) The Company shall have its registered office at 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above mentioned parties, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same parties and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

This document having been read to the proxyholder of the appearing parties, said proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le douze avril.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Luc Sunnen, réviseur d'entreprises, avec adresse professionnelle au 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, agissant au nom et pour compte de

- 1) José María Castañé Ortega, domicilié Pza. Marqués de Salamanca 9, 28006 Madrid, porteur du numéro d'identification fiscale espagnol 37981845J, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Madrid, le 26 mars 2007;
- 2) Luis Llobiá, domicilié Avda. Supermaresme 72, 08394 San Vicenç de Montalt, Barcelona, porteur du numéro d'identification fiscale espagnol 37.225.019-W, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à San Vicenç de Montalt, le 26 mars 2007;
- 3) Renaud Rivain, domicilié Pza. Marqués de Salamanca 9, 28006 Madrid, porteur du numéro d'identification fiscale espagnol X 2619870-D, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Madrid, le 26 mars 2007;
- 4) Eduardo Serra, domicilié Calle del Corzo 12, 28223 Pozuelo de Alarcón, Madrid, porteur du numéro d'identification fiscale espagnol 01.346.184-V, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Madrid, le 26 mars 2007;
- 5) ALINA CORPORATE S.L., une société de droit espagnol ayant son siège social à Avda. Europa 24, Edificio Torona, Edif. B 1^a planta, 28108 Alcobendas, Madrid, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Madrid, le 26 mars 2007;
- 6) Fernando Garrigues, domicilié José Rodriguez Pinilla, 13-4^o izda., 28016 Madrid, porteur du numéro d'identification fiscale espagnol 346.521-A, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Madrid, le 26 mars 2007;
- 7) Alicia Garrigues, domiciliée c/ Cabeza de Hierro 3, 28035 Madrid, porteuse du numéro d'identification fiscale espagnol 248.528-J, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Madrid, le 26 mars 2007;
- 8) Agustín Pérez Crespo, domicilié at c/ Panamá 13, 28220 Majadahonda (Madrid), porteur du numéro d'identification fiscale espagnol 6.482.373-F, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Madrid, le 26 mars 2007;

9) HI PARTNERS S.L., une société de droit espagnol ayant son siège social à Aiboa 20, 48992 Getxo, Vizcaya, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Getxo, le 26 mars 2007;

10) Manuel López-Donaire, domicilié Nuria 9, 28034 Madrid, porteur du numéro d'identification fiscale espagnol 3.821.591-A, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Madrid, le 26 mars 2007;

11) María Belén López Donaire, domiciliée Ebro 8, 28002 Madrid, porteuse du numéro d'identification fiscale espagnol 3.878.872-Z, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Madrid, le 26 mars 2007;

12) Alfredo López Rojas, domicilié Ebro 8, 28002 Madrid, porteur du numéro d'identification fiscale espagnol 3.567.993-A, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Madrid, le 26 mars 2007;

13) José Antonio Larraz, domicilié Pza. Marqués de Salamanca 9, 28006 Madrid, porteur du numéro d'identification fiscale espagnol 17.739.606-M, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Madrid, le 26 mars 2007;

14) Eduardo Fernández-Combarro, domicilié Pza. Marqués de Salamanca 9, 28006 Madrid, porteur du numéro d'identification fiscale espagnol 33.853.757-B, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Madrid, le 26 mars 2007;

15) Fernando Olaso, domicilié Pza. Marqués de Salamanca 9, 28006 Madrid, porteur du numéro d'identification fiscale espagnol 7.489.543-F, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Madrid, le 26 mars 2007;

16) José Luis Diez, domicilié Castillo de Malpica 65, 28692 Villafranca del Castillo, Madrid, porteur du numéro d'identification fiscale espagnol 9.641.092-K, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Madrid, le 26 mars 2007;

17) INVERSIONES HINCAPIE S.L., une société de droit espagnol ayant son siège social à Menéndez Pidal 20, 1^o A, 28036 Madrid, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Madrid, le 26 mars 2007.

Ces procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties précitées et le notaire instrumentant, annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Ledit mandataire, agissant avec la capacité décrite ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter que ses mandants ont décidé de constituer entre eux une société anonyme en conformité avec les statuts suivants:

Chapitre I^{er} . Statut et Dénomination, Siège Social, Objet, Durée, Capital, Actions, Investissements, Changements du Capital

Art. 1^{er} . Statut et Dénomination. Il est formé par les présentes une société anonyme sous la dénomination de ALIANZA IBERIAN INVESTMENT CORPORATION S.A. («la Société»).

Art. 2. Siège Social.

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision des actionnaires en assemblée générale délibérant comme en matière de modification des statuts.

2.2. Le Conseil d'Administration de la Société («le Conseil») pourra décider l'établissement de succursales ou autres bureaux de la Société à l'intérieur du Grand-Duché ou dans tout autre pays.

2.3. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger sur résolution du Conseil ou sur déclaration d'une personne dûment autorisée à cet effet par le Conseil. Cette mesure temporaire ne pourra toutefois avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, non-obstant ce transfert provisoire du siège, restera de nationalité luxembourgeoise.

Art. 3. Objet.

3.1. La Société a pour objet d'investir dans et, le cas échéant, de procurer du financement à toutes autres sociétés luxembourgeoises conseillées par CAPITAL ALIANZA PRIVATE EQUITY INVESTMENT S.A., société espagnole ayant son siège social au 9, Plaza Marques de Salamanca, E-28006 Madrid et qui sont établies dans le but d'acquérir, de gérer et de vendre des participations en capital, minoritaires ou majoritaires, dans des sociétés spécifiques espagnoles, portugaises ou françaises non cotées.

3.2. La Société sera considérée comme «Société de Participations Financières» (SOPARFI) selon les dispositions applicables.

3.3. Toute activité exercée par la Société peut l'être directement ou indirectement à Luxembourg ou ailleurs par l'intermédiaire de son siège social ou de succursales établies à Luxembourg ou ailleurs.

Art. 4. Durée. La Société est établie pour une durée illimitée.

Art. 5. Capital Social. La Société a un capital émis de quarante mille euros (EUR 40.000,-), représenté par trente-deux mille (32.000) actions d'une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune, divisées en dix-sept mille neuf cent quatre-vingt-dix (17.990) actions ordinaires de Classe A, sept mille huit cent trente-quatre (7.834) actions ordinaires de Classe B, et six mille cent soixante-seize (6.176) actions ordinaires de Classe C.

Art. 6. Actions.

6.1. Les actions de la Société sont nominatives.

6.2. Les actions de la Société peuvent être représentées, au choix du Conseil, par des certificats unitaires ou représentatifs de deux ou plusieurs actions.

6.3. Lorsqu'un certificat d'actions aura été détruit, endommagé ou lacéré ou apparemment perdu ou volé, en conformité avec les dispositions afférentes de la loi applicable, un nouveau certificat représentant les mêmes actions peut être émis au détenteur sur demande sous réserve de la délivrance de l'ancien certificat ou (s'il a été apparemment perdu, volé ou détruit) du respect des conditions de preuve et de garantie requises et du paiement des menus frais de la Société encourus en relation avec cette requête, le tout à la discrétion du Conseil.

Art. 7. Cessions.

7.1. Les cessions d'actions sont à tout moment permises entre actionnaires existants de la même Classe d'actions afin de réaliser la restructuration d'un actionnaire par la cession à une société qui contrôle et continuera de contrôler cet actionnaire, ou qui est et restera contrôlé par ou se trouve et continuera de se trouver sous contrôle commun avec cet actionnaire, sous réserve d'une notification écrite préalable de ce transfert au Conseil.

7.2. Sous réserve des dispositions prévues ci-dessus, pendant une période de cinq ans à partir de l'émission d'une Classe d'actions, aucune cession d'actions de cette Classe ne sera permise, sauf accord préalable, exprès et discrétionnaire du Conseil.

7.3. Au terme de cette période de cinq ans, les actions de la Société seront librement transmissibles entre les actionnaires existants détenteurs de la même Classe d'actions, sous réserve toutefois des dispositions stipulées au paragraphe 7.4 ci-après.

7.4. Au cas où la totalité des droits de vote détenus par l'actionnaire dont les actions doivent être cédées excède la limite de cinq pourcent (5%) du total des droits de vote dans la Classe à laquelle lesdites actions appartiennent, l'actionnaire (le «Cédant») qui veut céder ces actions doit informer le Conseil de l'identité du cessionnaire proposé et des conditions de la cession envisagée. Toute cession de ce type est soumise aux conditions que:

- a) toutes les actions du Cédant et de toute personne qui contrôle, est contrôlée par, ou qui se trouve sous contrôle commun avec le cédant, soient cédées dans la même transaction et au même cessionnaire; et
- b) le Cédant offre à l'ensemble des autres actionnaires détenant des actions de la même Classe la possibilité de vendre leurs actions au cessionnaire aux mêmes conditions.

7.5. Pour les besoins de cet article 7, «contrôle» en relation avec une société signifie la propriété de plus de quatre-vingt pourcent (80%) des droits de vote de cette société et un actionnaire sera considéré détenir les droits de vote représentés par ses propres actions et par les actions de toute personne qui contrôle, est contrôlée par, ou qui se trouve sous contrôle commun avec cet actionnaire.

Art. 8. Rachat des actions. La Société peut racheter ses propres actions au moyen de ses réserves libres conformément aux conditions prévues par l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 9. Investissements. Les fonds apportés par les détenteurs d'une Classe donnée d'actions seront utilisés exclusivement pour:

- payer les dépenses de constitution, de fonctionnement et de liquidation de la Société en conformité avec les dispositions de l'article 28 ci-après; et
- investir, en conformité avec l'article 3 ci-dessus, dans le capital de, et le cas échéant, procurer des financements aux sociétés spécifiées dans la décision des actionnaires de la Société approuvant l'émission et la souscription d'une Classe d'actions, de telle sorte qu'à chaque Classe d'actions correspondra une catégorie d'investissements que la Société maintiendra toujours clairement identifiée dans ses livres comptables.

Art. 10. Augmentation du capital.

10.1. L'émission de nouvelles Classes d'actions dont les droits sont similaires à celle des actions existantes (et qui ont par conséquent seulement droit aux bénéfices résultant des investissements acquis avec les fonds apportés comme spécifiés à l'article 28.3 ci-après) doit être approuvée par une majorité des deux tiers (2/3) des actionnaires présents ou représentés à l'assemblée générale, quelle que soit la Classe d'actions qu'ils représentent.

10.2. Toute augmentation de capital ou changement des statuts qui modifie les droits économiques d'une Classe d'actions doit être approuvée par une majorité des deux tiers (2/3) à la fois des actions présentes ou représentées à l'assemblée des actionnaires et des actions de ladite Classe d'actions présentes ou représentées à la même assemblée des actionnaires.

10.3. Les détenteurs d'une Classe donnée d'actions auront un droit préférentiel de souscription pour toute augmentation de capital de ladite Classe d'actions en proportion du nombre d'actions qu'ils détiennent et du nombre total d'actions qui constituent cette Classe d'actions. Aucun détenteur d'une Classe donnée d'actions n'aura de droit de souscription préférentiel quant aux actions d'une autre Classe, qu'elles soient pré-existantes ou nouvellement émises.

Art. 11. Réduction de capital et amortissement d'une Classe d'actions.

11.1 Toute décision de réduire le capital d'une Classe spécifique d'actions ou d'amortir cette Classe d'actions doit être adoptée avec une majorité des deux tiers (2/3) à la fois des actions présentes ou représentées à l'assemblée des actionnaires et des actions de cette Classe spécifique d'actions présentes ou représentées à la même assemblée des actionnaires.

11.2. Par contre, le Conseil sera tenu de rembourser la prime d'émission correspondant à une Classe spécifique d'actions dès qu'un revenu généré par la catégorie correspondante d'investissements devient disponible.

Chapitre II. Administration et Surveillance

Art. 12. Assemblées Générales des Actionnaires.

12.1. L'Assemblée Générale annuelle se tiendra chaque année dans la municipalité du siège social de la Société, le 12 mai à 10 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant à la même heure. Pour les besoins de ces statuts, un jour ouvrable signifie un jour d'ouverture des banques à Luxembourg.

12.2. Toutes les assemblées générales seront tenues, soit au siège social de la Société, soit à tout autre endroit de Luxembourg indiqué dans la convocation faite par le Conseil ou par le Commissaire. Des assemblées peuvent être convoquées de la manière indiquée dans la loi luxembourgeoise, et en outre, des assemblées peuvent être convoquées à la discrétion du Président du Conseil ou de deux administrateurs. Les avis de convocation pour toute assemblée générale devront remplir les exigences imposés par la loi quant à leur contenu et leur publication. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour soumis à leur délibération.

12.3. Les assemblées générales seront présidées par le président du Conseil («le Président») ou, le cas échéant, par l'administrateur-délégué ou, à défaut, par un administrateur nommé par le Conseil. L'ordre du jour des assemblées générales doit être renseigné dans l'avis de convocation.

12.4. Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

12.5. Chaque action donne droit à une voix. Les décisions des assemblées générales sont prises à la majorité des deux tiers (2/3) des actions présentes ou représentées à l'assemblée.

12.6. Sans préjudice des dispositions des articles 10 et 11 ci-avant, toute décision affectant les droits spécifiques d'une Classe donnée d'actions (par exemple distributions de dividendes, modification des droits de cette Classe d'actions) devra être prise à la majorité des deux tiers des détenteurs d'actions de cette Classe présents ou représentés à l'assemblée des actionnaires.

Art. 13. Pouvoirs des Assemblées Générales. L'assemblée générale aura les pouvoirs les plus étendus pour décider ou ratifier toutes mesures relatives à la Société. Elle déterminera également l'affectation et la distribution du bénéfice net.

Art. 14. Changements des Statuts.

14.1. Sans préjudice des dispositions des articles 10 et 11 ci-avant, ainsi que de l'article 67.1 de la loi sur les sociétés, toute disposition des statuts peut être modifiée par une assemblée générale prenant des résolutions à la majorité des deux tiers (2/3) des actions présentes ou représentées à l'assemblée, sous réserve que toutes les conditions légales générales soient remplies et en particulier que:

- l'ordre du jour de cette assemblée contienne le texte intégral de la ou des modifications proposées, et que
- cette assemblée générale respecte les exigences relatives au quorum et aux avis de convocation prévus par la loi pour les modifications des statuts.

14.2. Nonobstant ce qui précède, une décision unanime des actionnaires est requise pour:

- tout transfert du siège social de la Société hors du Grand-Duché de Luxembourg avec changement de sa nationalité;
- et
- toute modification de l'objet de la Société.

Chapitre III. Conseil d'Administration et Commissaire

Art. 15. Conseil d'Administration.

15.1. La responsabilité de la gestion de la Société est conférée un Conseil composé d'au moins trois membres (3) actionnaires ou non, et en l'absence de délégation spécifique conformément à l'article 22, la Société est administrée par ce Conseil.

15.2. Les administrateurs sont élus par les actionnaires lors de leur assemblée générale annuelle pour une période n'excédant pas six (6) ans et resteront en fonctions jusqu'à l'élection de leurs successeurs.

15.3. En cas de vacance d'une place d'administrateur autrement qu'à l'occasion d'une assemblée générale, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement: ces mandats expireront à la prochaine assemblée générale.

Art. 16. Présidence et autres Responsables.

16.1 Le Conseil élira parmi ses membres un Président. En l'absence du Président, le Conseil sera présidé, le cas échéant, par l'administrateur-délégué, ou un administrateur élu par ses pairs présents à la réunion.

16.2. Toutes les réunions du Conseil seront tenues conformément aux règles établies par le Conseil à sa seule discrétion.

Art. 17. Réunions du Conseil.

17.1. Le Conseil se réunit sur convocation de son Président ou de la majorité de ses membres suite à une notification avec un préavis d'au moins cinq (5) jours ouvrables, donnée par écrit ou par télex, télégramme ou télécopie, aux adresses

des administrateurs de la Société telles que mentionnées dans les livres de la Société et, en tout état de cause, au moins une fois par an.

17.2. Un administrateur peut assister en personne ou par conférence téléphonique ou être représenté par un autre administrateur détenteur d'une procuration. Le Conseil ne peut valablement délibérer sur l'ordre du jour et prendre des décisions que si au moins la moitié de ses membres sont présents ou représentés. Toutes les réunions sont supposées être tenues à l'endroit où le plus grand nombre des administrateurs sera présent en personne, qu'un administrateur participe à la réunion par conférence téléphonique ou non. Les procès-verbaux de toutes les réunions seront signés par le Président ou à son défaut par celui qui aura présidé la réunion.

17.3. Au cas où il n'y aurait pas de quorum à une réunion du Conseil dûment convoquée, une nouvelle réunion sera convoquée de la manière prescrite par les articles 17.1. et 17.2. avec une notification précise d'au moins quarante-huit (48) heures. Aucun quorum ne sera requis pour une telle réunion reconduite.

17.4. Une procuration peut être donnée par lettre, télégramme, message télécopié, courrier électronique ou tout autre moyen de communication généralement accepté dans les affaires.

17.5. Les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, courrier électronique ou message télécopié.

Art. 18. Pouvoirs du Conseil.

18.1. Le Conseil aura tous pouvoirs pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles pour favoriser l'objet de la Société.

18.2. Le Conseil est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir dans l'intérêt de la Société, y compris celui d'accomplir tous actes d'administration ou de disposition pour le compte de la Société. Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par la loi ou par les présents statuts tombe dans le cadre de l'autorité et des pouvoirs du Conseil.

Art. 19. Décisions du Conseil.

19.1. Les décisions du Conseil seront uniquement prises à la majorité des voix. En cas de partage des voix lors d'un vote relatif à une résolution, la voix du Président ou, en son absence, celle du président de réunion sera prépondérante.

19.2. Les décisions du Conseil seront consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion.

19.3. Les copies ou extraits des procès-verbaux seront signés par le Président ou par deux administrateurs ou tout autre responsable désigné à ces fins, soit par le Conseil, soit par l'assemblée générale.

19.4. Aux fins des présentes, toute personne qui participe à une réunion du Conseil par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant aux participants à une réunion de s'entendre mutuellement, sera réputée présente à la présente réunion.

Art. 20. Décisions sans réunion. Toute action qu'il est requis ou permis de décider lors d'une réunion du Conseil pourra l'être sans réunion et sans avis préalable, si un consentement écrit à une telle action ou une ratification afférente est signée par tous les membres du Conseil et si ce consentement écrit ou cette ratification est consigné au procès-verbal des débats de ladite réunion du Conseil. Ce(s) consentement(s) écrit(s) aura(ont) le même effet que si l'action en question avait été décidée à une réunion du Conseil.

Art. 21. Indemnisation des Administrateurs et Dirigeants. La Société indemniserà tout administrateur ou dirigeant et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs, de toute dépense raisonnablement encourue par lui en relation avec toute action, procès ou procédure auquel il sera impliqué en raison du fait qu'il a été ou qu'il est un administrateur ou dirigeant de la Société ou, à sa requête, de toute autre société de laquelle la Société est actionnaire ou créancière et par laquelle il n'est pas en droit d'être indemnisé, excepté en relation avec des affaires dans lesquelles il sera finalement jugé responsable de négligence grave ou mauvaise gestion dans ces actions, procès ou procédures; en cas de transaction, l'indemnisation sera seulement accordée en relation avec les affaires couvertes par la transaction et pour laquelle la Société aura obtenu l'avis de son conseil que la personne qui doit être indemnisée n'a pas failli à ses devoirs. Ledit droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits auxquels il serait habilité.

Art. 22. Signatures. La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la seule signature du Président, ou de toute personne à laquelle le Conseil aura donné une délégation de signature spécifique.

Art. 23. Commissaire aux Comptes.

23.1. La situation financière de la Société sera surveillée par et la révision de ses comptes confiée à un commissaire qui peut être le réviseur de la Société mais qui ne sera pas autrement associé à la Société.

23.2. Le commissaire sera élu par l'assemblée générale pour une durée n'excédant pas six (6) ans et restera en fonction jusqu'à sa réélection ou à l'élection de son successeur.

23.3. Le commissaire en fonction pourra être révoqué à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

Art. 24. Rémunération des Administrateurs et Commissaire. L'assemblée générale peut allouer aux administrateurs et commissaire des émoluments fixes ou proportionnels et des jetons de présence à charge des frais généraux.

Chapitre IV. Année Sociale, Etats Financiers, Attribution des Bénéfices

Art. 25. Année Sociale. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de l'année civile.

Art. 26. Etats Financiers.

26.1. Le Conseil préparera un bilan et un compte de profits et pertes de la Société («les Comptes») pour chaque exercice financier.

26.2. Chaque partie desdits Comptes sera établie conformément à la loi luxembourgeoise et aux principes et pratiques comptables généralement acceptés.

26.3. Les investissements effectués avec les avoirs ou fonds apportés par les souscripteurs d'une Classe donnée d'actions seront identifiés séparément dans les comptes de la Société comme investissements de catégorie A, B, C, etc.

Art. 27. Approbation des Comptes.

27.1. L'assemblée générale annuelle se verra soumettre les rapports du Conseil et du Commissaire et délibérera sur et, en cas d'accord, approuvera les Comptes.

27.2. Après avoir adopté les Comptes, l'assemblée générale annuelle peut donner, par vote séparé, décharge aux administrateurs et au commissaire de toute responsabilité envers la Société pour toute perte ou dommage résultant de ou relatifs à des actes ou omissions imputables aux Administrateurs et au Commissaire effectués en toute bonne foi et sans négligence grave.

Art. 28. Attribution des Bénéfices.

28.1. Le surplus renseigné dans les Comptes, après déduction des frais généraux et de fonctionnement, charges et amortissements, constituera le bénéfice net de la Société.

28.2. De ce bénéfice net, il sera prélevé cinq pour cent (5%) destinés à alimenter la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de cette réserve légale aura atteint le dixième du capital social souscrit. L'attribution du solde du bénéfice sera déterminée par l'assemblée générale annuelle sur proposition du Conseil.

28.3. En toutes circonstances, les détenteurs de chaque Classe d'actions seront en droit de recevoir tous les bénéfices nets résultant des investissements effectués avec leur contribution respective en capital. A cet effet, les bénéfices nets attribuables à une Classe donnée d'actions seront égaux à la différence entre tout revenu ou gain dérivant de la catégorie correspondante d'investissement moins la participation proportionnelle dans toutes les dépenses de constitution, de fonctionnement ou de liquidation encourues par la Société et imputables à ladite Classe d'actions. Les dépenses imputables à chaque Classe d'actions seront déterminées en proportion du nombre d'actions constituant cette Classe et du nombre total des actions de la Société alors émises et en circulation.

28.4. Tout dividende distribuable sera payable aux lieux et aux moments que le Conseil fixera.

28.5. Un dividende ne peut être déclaré par l'assemblée générale que si la Société est à même de remplir les critères de liquidité fixés par l'article 72-1. (3) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 29. Acomptes sur Dividendes. Un versement d'acompte sur dividendes peut être effectué en accord avec les dispositions de la Loi telles qu'applicables au moment où ledit versement est effectué.

Chapitre V. Dissolution et Liquidation

Art. 30. Dissolution. L'assemblée générale peut à tout moment décider de dissoudre la Société sur proposition du Conseil conformément aux dispositions légales et aux présents statuts.

Art. 31. Liquidation.

31.1. En cas de liquidation, distribution de prime d'émission ou réduction de capital, les détenteurs d'une Classe donnée d'actions seront en droit de recevoir tous les produits nets résultant de la réalisation de la catégorie correspondante d'investissements. Si le montant à distribuer est inférieur à leur contribution en capital ou si la catégorie correspondante d'investissements n'a pas été entièrement réalisée, ces actionnaires seront exclusivement en droit de recevoir les fonds provenant de la réalisation de la catégorie d'investissements correspondant à leur Classe d'actions ou les investissements non réalisés détenus par la Société et correspondant à leur Classe d'actions. Toutes les distributions à une Classe spécifique d'actions seront faites au pro-rata du nombre d'actions dans cette Classe.

31.2. Afin de déterminer la valeur nette des avoirs à distribuer à chaque Classe d'actions, toute dette existante sera répartie entre les différentes catégories d'investissements en fonction de leur origine (c.à d. si la dette a été encourue pour investir dans une catégorie donnée d'avoirs, elle sera attribuée à la Classe d'actions à laquelle cette catégorie d'avoirs est attribuable; si la dette résulte d'obligations générales de la Société, elle sera répartie entre tous les actionnaires au pro-rata du nombre d'actions détenues par chacun d'eux dans la Société).

Chapitre VI. Généralités

Art. 32. Loi applicable. La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales sera d'application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2007.

2. La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2008 en conformité avec les dispositions de l'article 12.

Souscription - Paiement - Utilisation des fonds

1. Actions ordinaires de Classe A

Les 17.990 actions ordinaires de Classe A ont été souscrites comme suit:

	Actions
1. Renaud Rivain, préqualifié,	908
2. Luis Llubia, préqualifié,	908
3. Eduardo Serra, préqualifié,	4.541
4. Fernando Garrigues, préqualifié,	4.132
5. Alicia Garrigues, préqualifié,	409
6. Agustín Pérez Crespo, préqualifié,	545
7. H.I. PARTNERS S.L., préqualifié,	4.277
8. INVERSIONES HINCAPIE, préqualifié,	2.270
Total d'actions ordinaires de Classe A:	<u>17.990</u>

Ces actions ont toutes été souscrites intégralement et libérées partiellement en espèces pour un total de soixante-dix mille cent soixante-trois euros et quatre-vingt-dix huit centimes (EUR 70.163,98) et partiellement au moyen d'un apport en nature de certaines «promissory notes» émises par ALIANZA IBERIAN PRIVATE EQUITY (LUXEMBOURG-ONE) S.A., une société luxembourgeoise ayant son siège social au 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en faveur des souscripteurs précités pour un montant total de quatre millions trois cent quatre-vingt-quinze mille cent trente-trois euros et quatre-vingt-douze centimes (EUR 4.395.133,92). De ces paiements totaux, un montant de vingt-deux mille quatre cent quatre-vingt-sept euros et cinquante centimes (EUR 22.487,50) est attribué au capital de la Société et un montant de quatre millions quatre cent quarante-deux mille huit cent dix euros et quarante centimes (EUR 4.442.810,40) est attribué au compte de prime d'émission de la Société.

Les fonds apportés par les souscripteurs de ces actions ordinaires de Classe A seront utilisés par la Société en conformité avec l'article 9 de ses statuts, à savoir pour payer les frais de constitution, de fonctionnement et de liquidation de la Société ainsi que pour investir exclusivement dans et accorder des financements à ALIANZA IBERIAN PRIVATE EQUITY (LUXEMBOURG-ONE) S.A.

2. Actions ordinaires de Classe B

Les 7.834 actions ordinaires de Classe B ont été souscrites comme suit:

	Actions
1. José Maria Castañé Ortega, préqualifié,	1.091
2. Renaud Rivain, préqualifié,	437
3. ALINA CORPORATE, préqualifié,	1.177
4. HI PARTNERS S.L., préqualifié,	2.113
5. Manuel López Donaire, préqualifié,	437
6. Maria Belén Lopez Donaire, préqualifié,	437
7. Alfredo López Rojas, préqualifié,	437
8. José Luis Diez, préqualifié,	437
9. INVERSIONES HINCAPIE, préqualifié,	1.268
Total d'actions ordinaires de Classe B:	<u>7.834</u>

Ces actions ont toutes été souscrites intégralement et libérées partiellement en espèces pour un total de trente mille sept cent seize euros et dix-neuf centimes (EUR 30.716,19) et partiellement au moyen d'un apport en nature de certaines «promissory notes» émises par ALIANZA IBERIAN PRIVATE EQUITY (LUXEMBOURG-TWO) S.A., une société luxembourgeoise ayant son siège social au 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en faveur des souscripteurs précités pour un montant total d'un million neuf cent treize mille sept cent soixante euros et quatre-vingt-quinze centimes (EUR 1.913.760,95). De ces paiements totaux, un montant de neuf mille sept cent quatre-vingt-douze euros et cinquante centimes (EUR 9.792,50) est attribué au capital de la Société et un montant d'un million neuf cent trente-quatre mille six cent quatre-vingt-quatre euros et soixante-quatre centimes (EUR 1.934.684,64) est attribué au compte de prime d'émission de la Société.

Les fonds apportés par les souscripteurs de ces actions ordinaires de Classe B seront utilisés par la Société en conformité avec l'Article 9 de ses statuts, à savoir pour payer les frais de constitution, de fonctionnement et de liquidation de la Société ainsi que pour investir exclusivement dans et accorder des financements à ALIANZA IBERIAN PRIVATE EQUITY (LUXEMBOURG-TWO) S.A.

3. Actions ordinaires de Classe C

Les 6.176 actions ordinaires de Classe C ont été souscrites comme suit:

	Actions
1. José María Castañé, préqualifié,	3.394
2. Renaud Rivain, préqualifié,	444
3. Luis Llubia, préqualifié,	177
4. HI PARTNERS S.L., préqualifié,	1.265
5. José Antonio Larraz, préqualifié,	98
6. Eduardo Fernández-Combarro, préqualifié,	88
7. Fernando Olaso, préqualifié,	111
8. INVERSIONES HINCAPIE, préqualifié,	599
Total d'actions ordinaires de Classe C:	<u>6.176</u>

Ces actions ont toutes été souscrites intégralement et libérées partiellement en espèces pour un total de vingt-quatre mille soixante-sept euros et soixante-dix sept centimes (EUR 24.067,77) et partiellement au moyen d'un apport en nature de certaines «promissory notes» émises par ALIANZA IBERIAN PRIVATE EQUITY (LUXEMBOURG-FOUR) S.A., une société luxembourgeoise ayant son siège social au 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en faveur des souscripteurs précités pour un montant total d'un million cinq cent huit mille huit cent soixante-dix sept euros et dix-neuf centimes (1.508.877,19). De ces paiements totaux, un montant de sept mille sept cent vingt euros (EUR 7.720,-) est attribué au capital de la Société et un montant d'un million cinq cent vingt-cinq mille deux cent vingt-quatre euros quatre-vingt-seize centimes (EUR 1.525.224,96) est attribué au compte de prime d'émission de la Société.

Les fonds apportés par les souscripteurs de ces actions ordinaires de Classe C seront utilisés par la Société en conformité avec l'Article 9 de ses statuts, à savoir pour payer les frais de constitution, de fonctionnement et de liquidation de la Société ainsi que pour investir exclusivement dans et accorder des financements à ALIANZA IBERIAN PRIVATE EQUITY (LUXEMBOURG-FOUR) S.A.

Ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentant, la somme de cent vingt-quatre mille neuf cent quarante-sept euros et quatre-vingt-quatorze centimes (EUR 124.947,94) correspondant au total des apports en espèces des souscripteurs précités est dès à présent à la disposition de la Société.

Les apports en nature d'un montant total de sept millions huit cent dix-sept mille sept cent soixante-douze euros et six centimes (EUR 7.817.772,06) ont été examinés par M. Marco Ries, réviseur d'entreprises, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, en vertu d'un rapport daté du 11 avril 2007, qui restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement et dont la conclusion se lit comme suit:

«Conclusion

Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie, augmenté de la prime d'émission.»

La preuve de l'existence des apports en nature et de leur transfert à la Société a été apportée au notaire instrumentant.

Estimation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ quatre-vingt-sept mille euros (EUR 87.000,-)

Assemblée constitutive

Sur ce, les parties précitées, représentant la totalité du capital social souscrit, ont procédé à la tenue d'une assemblée extraordinaire et, ayant constaté qu'elle était régulièrement constituée, ont pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs:
 - a) M. Renaud Rivain, administrateur de société, né le 5 mars 1947 à Beyrouth (Liban) avec adresse professionnelle 9, Plaza Marqués de Salamanca, E-28006 Madrid, Espagne;
 - b) M. Christophe Fender, expert-comptable, né le 10 juillet 1965 à Strasbourg, France, avec adresse professionnelle au 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg; et
 - c) M. Luc Sunnen, réviseur d'entreprises, né le 22 décembre 1961 à Luxembourg, avec adresse professionnelle au 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.
- 3) M. Luc Sunnen, préqualifié, est désigné comme premier président du Conseil d'Administration.
- 4) Est nommée commissaire:

ABACAB S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 50.797, une société ayant son siège social au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg.

5) Les mandats des administrateurs et du commissaire expireront immédiatement après l'assemblée générale annuelle en 2012.

6) La Société aura son siège social au 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur la demande des parties précitées, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête des mêmes parties et en cas de divergence entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite au mandataire des parties précitées, celui-ci a signé le présent acte avec Nous notaire.

Signé: L. Sunnen, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2007, Relation: LAC/2007/5560. — Reçu 80.676,68 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2007.

A. Schwachtgen.

Référence de publication: 2007067711/230/850.

(070072264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2007.

Alius Nexus Fond S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8-10, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 100.846.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2007.

Signatures.

Référence de publication: 2007066603/1102/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2007, réf. LSO-CF01396. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070071195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2007.

Hottinger Asset Management International S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 111.511.

DISSOLUTION

L'an deux mille sept, le dix mai.

Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Madame Marie-Cécile Mahy, employée privée, demeurant professionnellement à L-1661 Luxembourg, 103, Grand'Rue, agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société HOTTINGER INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A., société anonyme holding, avec siège social à L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 24.063,

en vertu d'une procuration sous seing privée donnée à Luxembourg, en date du 23 avril 2007,

laquelle restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire, annexée aux présentes, pour être soumise avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire soussigné d'acter que:

La société anonyme HOTTINGER ASSET MANAGEMENT INTERNATIONAL S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal, a été constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 27 octobre 2005, publié au Mémorial C numéro 1219 du 16 novembre 2005.

- Le capital social est de soixante-quinze mille Euros (75.000,00 €), représenté par sept cent cinquante (750) actions nominatives sans désignation de valeur nominale.

- La HOTTINGER INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A., prénommée, est l'actionnaire unique et propriétaire de toutes les actions de la HOTTINGER ASSET MANAGEMENT INTERNATIONAL S.A., prénommée.

- L'actionnaire unique déclare procéder à la dissolution de la HOTTINGER ASSET MANAGEMENT INTERNATIONAL S.A., prénommée, et vouloir se considérer comme liquidateur de la société.

- Il a pleine connaissance des statuts de la société et connaît parfaitement la situation financière de la société.

- Il donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes de leur mandat jusqu'à ce jour, ainsi qu'au notaire soussigné.

- Il reprend à sa charge en tant que liquidateur l'apurement du passif connu et inconnu de la société qui devra être terminé avant toute affectation quelconque de l'actif à sa personne en tant qu'associé unique.

Les livres et documents comptables de la HOTTINGER ASSET MANAGEMENT INTERNATIONAL S.A., prénommée, demeureront conservés cinq ans auprès de la BANQUE DE LUXEMBOURG, 55, rue des Scillas, L-2529 Howald.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M.-C. Mahy, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2007. Relation: LAC/2007/8418. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2007.

J.-P. Hencks.

Référence de publication: 2007067306/216/42.

(070071765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2007.

Interlux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 171, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 105.355.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007066604/1102/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2007, réf. LSO-CF01394. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070071181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2007.

Desklux SA, Société Anonyme,

(anc. AO2 Producing S.A.).

Siège social: L-9780 Wintrange, 78, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 113.027.

L'an deux mille sept, le vingt et un mai.

Par-devant Maître Martine Decker, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme AO2 PRODUCING SA, ayant son siège social à L-9780 Wintrange, 78, rue Principale, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 113.027,

Constituée suivant acte reçu par le notaire Martine Decker, de résidence à Hesperange, en date du 23 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 613 du 23 décembre 2005,

L'assemblée est ouverte à 14.30 heures sous la présidence de Monsieur Fabian Vanbergen, administrateur de société, demeurant à L-8813 Bigonville, 14, rue du Village,

Qui désigne comme secrétaire, Monsieur Jean-Luc Louis, comptable, demeurant à B-4163 Anthisnes, 17, Chemin des Patars.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Cindy Maraitte, employée privée, demeurant à B-4960 Malmédy (Belgique), 7, Sur les Més.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1) Changement du nom de la société en DESKLUX SA, et modification afférente de l'article 1^{er} des statuts comme suit:

« **Art. 1^{er}** . La société anonyme prend la dénomination de DESKLUX SA.»

2) Changement de l'objet social de la société et modification afférente de l'article 4 des statuts, comme suit:

« **Art. 4.** La société a pour objet tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger toutes opérations d'aménagement, de location de surfaces commerciales, de studios, de même que la mise à disposition et la location de moyens logistiques.

La société a également pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et d'autres droits se rattachant à des brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct et substantiel, tous concours, prêts, avances ou garanties.

D'une façon générale, elle peut procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.»

3) Acceptation de la démission de Monsieur Olivier Bernard de ses fonctions d'administrateur et de délégué.

4) Nomination en qualité d'administrateur de Monsieur Jean-François Thellin.

5) Autorisation conférée au Conseil d'Administration de nommer un administrateur délégué.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, l'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer le nom de la société en DESKLUX SA et de modifier subséquemment l'article 1^{er} des statuts comme suit:

« **Art. 1^{er}.** La société anonyme prend la dénomination de DESKLUX SA.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de changer l'objet social de la société et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts, comme suit:

« **Art. 4.** La société a pour objet tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger toutes opérations d'aménagement, de location de surfaces commerciales, de studios, de même que la mise à disposition et la location de moyens logistiques.

La société a également pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et d'autres droits se rattachant à des brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct et substantiel, tous concours, prêts, avances ou garanties.

D'une façon générale, elle peut procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.»

Troisième résolution

L'assemblée accepte la démission de l'administrateur Monsieur Olivier Bernard.

Quatrième résolution

L'assemblée nomme en qualité d'administrateur pour une durée expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2011:

- Monsieur Jean François Thellin, indépendant, demeurant à L-8813 Bigonville, 14, rue du Village, né à Montegnée, le 6 juin 1965.

Cinquième résolution

Conformément à l'article 9 des statuts, l'assemblée autorise le Conseil d'Administration à nommer un administrateur délégué.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 15.00 heures.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte s'élève approximativement à EUR 1.050,-.

Fait et passé à Hesperange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Vanbergen, J.-L. Louis, C. Maraite, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg. Relation: LAC/2007/9443. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Sandt.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 29 mai 2007.

M. Decker.

Référence de publication: 2007067445/241/96.

(070071474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2007.

Hewlett-Packard Luxembourg International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 88.848.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 août 2002 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1521 du 22 octobre 2002.

Les comptes annuels au 31 octobre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HEWLETT-PACKARD LUXEMBOURG INTERNATIONAL S.à r.l.

M. Kremer

Référence de publication: 2007066696/250/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2007, réf. LSO-CF01095. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070070717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2007.

Joly Caprichoso S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1221 Luxembourg, 163, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 68.644.

L'an deux mille sept, le vingt-quatre avril.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

Ont comparu:

1) Monsieur Eric Joly, employé privé, né à Cornimont (F), le 7 mai 1955, demeurant à L-1865 Luxembourg, 5, rue J.P. König.

2) Madame Maria Da Graca Caprichoso, ouvrière, née à Oliveirilho Aveiro (P), le 10 mai 1964, demeurant à L-1221 Luxembourg, 163, rue de Beggen,

uniques associés de la société à responsabilité limitée JOLY CAPRICHOSO S.à.r.l. avec siège à L-1221 Luxembourg, 163, rue de Beggen, (R.C. No B 68.644), constituée suivant acte notarié du 4 février 1999, publié au Mémorial C No 355 du 19 mai 1999.

Lesquels comparants ont requis le notaire d'acter ce qui suit:

1. Cession de parts

Monsieur Eric Joly; préqualifié, cède par les présentes ses 51 parts sociales au prix de vingt et un mille cinq cents euros (€ 21.500,-), payable ce jour, ce dont bonne et valable quittance, à Madame Maria Da Graca Caprichoso, préqualifiée, laquelle accepte.

Suite à ce changement la société est devenue une société unipersonnelle.

2. Conversion du capital de LUF en EUR 12.394,67

3. Augmentation de capital de EUR 5,33 pour le porter de son montant actuel de EUR 12.394,67 à EUR 12.400,- par incorporation de réserve.

Suite à ces changements l'article 6 des statuts aura désormais la teneur suivante:

Art. 6. Le capital social est fixé douze mille quatre cents euros (€ 12.400,-) représenté par cent parts sociales de cent vingt-quatre euros (€ 124,-) chacune, entièrement libéré et souscrit par la comparante, Madame Maria Da Graca Caprichoso.

Frais

Les frais du présent acte sont estimés à la somme de huit cent quarante euros.

Dont acte, fait et passé à Steinfort, date qu'en tête.

Et après lecture faite aux comparants, ceux-ci ont signé la présente minute avec le notaire instrumentant.

Signé: E. Joly, M. Da Graca Caprichoso, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 4 mai 2007. Relation: EAC/2007/4613. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 21 mai 2007.

G. d'Huart.

Référence de publication: 2007067468/207/39.

(070071763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2007.

Hewlett-Packard PSF Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 8, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 92.085.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 février 2003 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 388 du 9 avril 2003.

Les comptes annuels au 31 octobre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HEWLETT-PACKARD PSF LUXEMBOURG S.à r.l.

M. Kremer

Référence de publication: 2007066703/250/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2007, réf. LSO-CF01106. - Reçu 38 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070070720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2007.

e-Capital Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 71.733.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007066725/768/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2007, réf. LSO-CF00980. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070070736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2007.

Seramans S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 66.756.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 mai 2007, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Cinquième résolution

Le mandat des administrateurs expirant à la date de ce jour, l'Assemblée décide de nommer les administrateurs suivants:

Monsieur Jean-Philippe Fiorucci, employé privé au 12, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;

Monsieur Mirko La Rocca, employé privé au 12, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg, Administrateur;

Monsieur Davide Murari, employé privé au 12, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg, Administrateur.

Le mandat ainsi conféré aux administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2010.

Le mandat du Commissaire expirant à la date de ce jour, l'Assemblée décide de nommer, pour un terme de - 1 - (un) an, ALTER AUDIT Sàrl, 10, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg en tant que Commissaire.

Le mandat ainsi conféré au Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2007.

Le conseil d'administration

M. La Rocca / D. Murari

Référence de publication: 2007067266/43/27.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2007, réf. LSO-CE06484. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070071825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2007.

Crescent Heights Luxembourg Holdings 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 127.811.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 6 juin 2007.

Pour copie conforme

Pour la société

I. Colamonico

Déléguée par le Notaire J. Seckler

Référence de publication: 2007067064/231/14.

(070071194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2007.

HPM Invest Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 83.256.

Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung

Die Ordentliche Generalversammlung der HPM INVEST SICAV vom 22. Mai 2007 hat folgende Beschlüsse gefasst:

...

4. Für den Zeitraum bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung wurden folgende Personen als Verwaltungsratsmitglieder wiedergewählt:

Herr Julien Zimmer, Vorsitzender

Herr Henry Littig, Mitglied

Herr Christoph Ziehler, Mitglied

Herr Josef Koppers, Mitglied.

Alle Verwaltungsräte mit Berufsadresse: 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxemburg-Strassen,

Die Aktionäre beschließen einstimmig bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung PricewaterhouseCoopers S.à r.l. als Wirtschaftsprüfer wieder zu wählen.

Luxembourg, den 22. Mai 2007.

Für HPM INVEST SICAV

DZ BANK INTERNATIONAL S.A.

V. Augsdörfer / T. Haselhorst

Référence de publication: 2007067333/1239/25.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juin 2007, réf. LSO-CF00127. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070071289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2007.

Hewlett-Packard Luxembourg Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 79.826.

—
La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, en date du 18 décembre 2000 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n ° 596 du 2 août 2001.

Les comptes annuels au 31 octobre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HEWLETT-PACKARD LUXEMBOURG PARTICIPATIONS S.à r.l.

M. Kremer

Référence de publication: 2007066700/250/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2007, réf. LSO-CF01092. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070070719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2007.

Coralis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, Zone Industrielle Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 85.722.

—
Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007066707/768/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2007, réf. LSO-CF01351. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070070723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2007.

BL, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 45.243.

—
Le rapport annuel révisé au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

BANQUE DE LUXEMBOURG

Investment Fund Services

M.-C. Mahy

Référence de publication: 2007066729/7/15.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2007, réf. LSO-CF00755. - Reçu 158 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070070678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2007.

Lime Refr In S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 90.423.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg, le mardi 8 mai 2007

«Cinquième résolution

L'Assemblée décide de reconduire le mandat en tant qu'Administrateur:

- de Monsieur Léon A. Lhoist,
- du Baron Berghmans,
- de Monsieur Xavier Pauwels,
- de Monsieur Lambert Schroeder.

Leur mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2007.

Sixième résolution

L'Assemblée décide, conformément aux dispositions de l'article 100 de la loi modifiée du 6 décembre 1991, de nommer Réviseur Indépendant de la société:

HRT REVISION

dont le mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2007.»

Pour la société

AON CAPTIVE SERVICES GROUP (EUROPE)

Signature

Référence de publication: 2007067278/682/27.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2007, réf. LSO-CF00480. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070071597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2007.

KC Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 99.670.

—
Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 22 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007066757/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2007, réf. LSO-CF00693. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070070688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2007.

Marksman International Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 98.167.

—
Le rapport annuel révisé au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

BANQUE DE LUXEMBOURG

Investment Fund Services

M.-C. Mahy

Référence de publication: 2007066755/7/15.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2007, réf. LSO-CF00765. - Reçu 42 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070070685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2007.

Lirin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 93.795.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg, le mardi 8 mai 2007

«Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'élire Administrateurs:

Monsieur Léon A. Lhoist,

Baron Berghmans,

Monsieur Xavier Pauwels,

Monsieur Lambert Schroeder.

Leur mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2007.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide, conformément aux dispositions de l'article 100 de la loi modifiée du 6 décembre 1991, de nommer Réviseur Indépendant de la société:

HRT REVISION

dont le mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2007.»

Pour la société

AON CAPTIVE SERVICES GROUP (EUROPE)

Signature

Référence de publication: 2007067279/682/27.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2007, réf. LSO-CF00481. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070071590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2007.

SULIVAN & Co Ltd (Luxembourg Branch), Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 108.300.

—
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2007.

SULIVAN & CO (LUXEMBOURG BRANCH)

J.-P. Verlaine

Gérant

Référence de publication: 2007067244/565/16.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2007, réf. LSO-CF01474. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070071283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2007.

Lucrece S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 100.612.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007066718/768/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2007, réf. LSO-CF00967. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070070731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2007.

Palmeri Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 24.436.

La société FINDI S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 107315, nommée administrateur en date du 13 mars 2006, a désigné Madame Nicole Thirion, née le 5 décembre 1957, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat jusqu'à l'an 2010.

La société LOUV S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 89272, nommée administrateur en date du 13 mars 2006, a désigné Monsieur Harald CHARBON, né le 11 juillet 1969, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat jusqu'à l'an 2010.

La société MADAS S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 107.316, nommée administrateur en date du 13 mars 2006, a désigné Monsieur Christian Francois, né le 1^{er} avril 1975, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat jusqu'à l'an 2010.

Luxembourg, le 30 avril 2007.

FINDI S.à r.l. / MADAS S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

N. Thirion / C. Francois

Représentant permanent / Représentant permanent

Référence de publication: 2007067272/795/26.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2007, réf. LSO-CE06947. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070071808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2007.

Liseo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, Zone Industrielle Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 116.290.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007066709/768/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2007, réf. LSO-CF00962. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070070725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2007.

DBA Lux 1, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 138.875,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 111.181.

Le bilan au 30 juin 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007067256/799/13.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2007, réf. LSO-CF01738. - Reçu 40 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070071394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2007.

Actaris Metering Systems, Société Anonyme.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.
R.C.S. Luxembourg B 108.445.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 avril 2007

- Acceptation des démissions de Messieurs Pascal Oddo, né le 24 février 1952 à Marseille (France), résidant professionnellement au 148, rue de l'Université, F-75007 Paris, de Robert Daussun, né le 7 mai 1953 à Alger (Algérie), résidant au 68, boulevard Arago, F-75013 Paris et Noël Goutard, né le 22 décembre 1931 à Casablanca (Maroc), résidant professionnellement au 148, rue de l'Université, F-75007 Paris, en tant qu'Administrateurs de catégorie A. Ainsi que la démission de Mr Clermont Matton, né le 12 janvier 1942 à Asbestos, (Canada) résidant professionnellement au 480, avenue Louise, Bruxelles (Belgique), en tant qu'Administrateur de catégorie B et Administrateur-délégué

- Nomination de Messieurs Christian Kubitzka, conseiller juridique, né le 12 septembre 1966 à Laufen (Allemagne), résidant au 21, Côte d'Eich, L-1457 Luxembourg, John Holleran, «General Counsel and Corporate Secretary», né le 17 juin 1954 à New York, résidant au 2111 North Molter Road, Liberty Lake, WA 99019, USA et Malcolm Unsworth, Administrateur-délégué, né le 23 septembre 1949 à Salford, Lancashire (Angleterre), résidant professionnellement au 480, avenue Louise, B-1050 Bruxelles (Belgique), en tant qu'Administrateurs de Catégorie A, nommés pour une période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'année 2013.

Ainsi que la nomination de Madame Laurence Valenduc, conseiller juridique, née le 27 janvier 1978 à Wiltz, résidant professionnellement au 480, avenue Louise, B-1050 Bruxelles (Belgique), en tant qu'Administrateur de Catégorie B, nommé pour une période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'année 2013.

Certifié conforme

Pour ACTARIS METERING SYSTEMS

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007067273/795/29.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2007, réf. LSO-CE05092. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070071793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2007.

Language Enterprises s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1210 Luxembourg, 23, rue Nicolas-Ernest Barblé.

R.C.S. Luxembourg B 56.841.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007067109/770/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2007, réf. LSO-CF02229. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070071431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2007.

Capital Gestion, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 108.332.

—
Le rapport annuel révisé au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

BANQUE DE LUXEMBOURG

Investment Fund Services

M.-C. Mahy

Référence de publication: 2007066728/7/15.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2007, réf. LSO-CF00757. - Reçu 48 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070070677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2007.

Le Bargy, Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 67.781.

—
EXTRAIT

Il ressort du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 9 mai 2007:

- que Madame Marcelle Bontaz, directrice administrative, demeurant au 167, rue du 8 mai 1945, F-74460 Marnaz, France a été nommé administrateur, en remplacement de Monsieur Pierre Lentz, administrateur et président démissionnaire;
- que Madame Béatrice Traudich, directrice logistique, demeurant au 330, rue de Cherinaz, F-74460 Marnaz, France a été nommé administrateur, en remplacement de Monsieur John Seil, administrateur démissionnaire;
- que Monsieur Yves Bontaz, directeur général, demeurant au 167, rue du 8 mai 1945, F-74460 Marnaz, France a été nommé administrateur, en remplacement de Monsieur Luc Hansen, administrateur démissionnaire;
- que le mandat des nouveaux administrateurs, Mesdames Marcelle Bontaz et Béatrice Traudich et Monsieur Yves Bontaz expirera lors de l'assemblée générale annuelle de l'an 2008;
- que Madame Brigitte Tschanz, demeurant au 1, rue de Beulet, F-74100 Annemasse, France, a été nommée commissaire aux comptes, en remplacement de AUDIEX S.A., commissaire aux comptes démissionnaire;
- que le mandat du nouveau commissaire aux comptes, Madame Brigitte Tschanz, expirera lors de l'assemblée générale annuelle de l'an 2008.

Luxembourg, le 14 mai 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007067327/534/27.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2007, réf. LSO-CE06223. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070071259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2007.

Zenith Global Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 96.422.

—
Le rapport annuel révisé au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'administration

BANQUE DE LUXEMBOURG

Investment Fund Services

M.-C. Mahy

Référence de publication: 2007066754/7/15.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2007, réf. LSO-CF00763. - Reçu 40 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070070683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2007.

Randas Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 76.650.

—
Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007066716/768/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2007, réf. LSO-CF00965. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070070730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2007.
